



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-cinquième session**  
Point 160 de l'ordre du jour  
**Financement des activités découlant  
de la résolution 1863 (2009)  
du Conseil de sécurité**

## **Financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses de planification et initiatives d'appui à la Mission . . . . .	5
C. Coopération régionale de la Mission . . . . .	10
D. Partenariats et coordination de l'équipe de pays . . . . .	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	12
II. Ressources financières . . . . .	35
A. Vue d'ensemble . . . . .	35
B. Taux de vacance de postes . . . . .	36
C. Formation . . . . .	36
D. Détection des mines et déminage . . . . .	37
E. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières . . . . .	38
III. Analyse des variations . . . . .	39
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	44



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/287 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	45
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	52
II.	Organigramme . . . . .	54

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 303 911 900 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 179 membres du personnel recruté sur le plan international, dont deux à des emplois de temporaire, et de 126 membres du personnel recruté sur le plan national pour appuyer l'effectif autorisé, à savoir 12 000 militaires de l'AMISOM et 270 policiers de l'Union africaine.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de l'équipe d'appui est expliquée dans le tableau du cadre de budgétisation axée sur les résultats consacré à la composante appui. Les effectifs de l'équipe ont été déterminés dans la composante appui.

L'explication des variations des ressources humaines et financières fait référence, s'il y a lieu, aux produits spécifiques prévus par l'entité d'appui.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 574,7	31 756,2	61 302,6	29 546,4	93,0
Personnel civil	16 337,6	19 152,2	30 088,5	10 936,3	57,1
Dépenses opérationnelles	125 366,5	123 409,8	212 520,8	89 111,0	72,2
<b>Montant brut</b>	<b>164 278,8</b>	<b>174 318,2</b>	<b>303 911,9</b>	<b>129 593,7</b>	<b>74,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 923,0	2 511,8	3 467,7	955,9	38,1
<b>Montant net</b>	<b>162 355,8</b>	<b>171 806,4</b>	<b>300 444,2</b>	<b>128 637,8</b>	<b>74,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	871,3	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>165 150,1</b>	<b>174 318,2</b>	<b>303 911,9</b>	<b>129 593,7</b>	<b>74,3</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Contingents</i>	<i>Police de l'Union africaine</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Militaires</b>						
Effectif approuvé 2010/11	8 000	270	–	–	–	–
Effectif proposé 2011/12	12 000	270	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	<b>4 000</b>	–	–	–	–	–
<b>Composante</b>						
Appui logistique (Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM)						
Effectif approuvé 2010/11	–	–	145	104	–	<b>249</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	177	126	2	<b>305</b>
<b>Total</b>						
Effectif approuvé 2010/11	–	–	145	104	–	<b>249</b>
Effectif proposé 2011/12	–	–	177	126	2	<b>305</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>56</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Dans sa résolution 1964 (2010), le Conseil de sécurité a prié les États membres de l'Union africaine de maintenir la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 30 septembre 2011 et de renforcer l'effectif de 8 000 hommes prévu par son mandat actuel en le portant à 12 000 hommes afin de lui donner des moyens de s'acquitter du mandat dont le Conseil l'a chargé dans sa résolution 1772 (2007).

2. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011, conformément à la résolution 1863 (2009) et pour un maximum de 12 000 soldats, un dispositif d'appui logistique comprenant du matériel et des services, notamment un appui aux activités d'information, mais ne comportant pas de transfert de fonds, tel que décrit dans la lettre qu'il lui a adressée (S/2009/60), de façon à garantir le respect des principes de responsabilité et de transparence des dépenses de l'Organisation évoqués au paragraphe 6 de la résolution 1910 (2010).

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'appui fourni à l'AMISOM contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées grâce à l'exécution des produits clefs présentés dans le tableau consacré à la composante appui. Les ressources humaines prévues dans le présent budget sont uniquement du personnel d'appui et leur tâche se limite à la fourniture d'un appui logistique et opérationnel à l'AMISOM dans le cadre de son mandat actuel. Les variations des effectifs par rapport au budget 2010/11 et les reclassements ont été expliqués dans les composantes respectives.

4. L'appui logistique à l'AMISOM sera assuré par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), à Nairobi, et sa base d'appui à Mombasa (Kenya).

### **B. Hypothèses de planification et initiatives d'appui à la Mission**

5. Il est essentiel que l'AMISOM reste déployée à Mogadiscio pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition et l'aider à sécuriser la capitale en attendant que des institutions de gouvernance efficaces et responsables soient rétablies. Sans l'appui logistique de l'ONU et l'aide des donateurs dans d'autres domaines, l'AMISOM a peu de chances d'atteindre l'effectif prévu par son mandat, à savoir 12 000 militaires et 270 policiers, ou de remplir la mission qui lui a été confiée et de mettre sur pied des opérations de maintien de la paix efficaces. Les 4 000 militaires supplémentaires approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1964 (2010) sont indispensables si on attend de l'AMISOM qu'elle sécurise l'ensemble de la capitale et instaure des conditions propices au renforcement des activités menées dans les domaines politique et humanitaire et en matière de développement.

6. Entre 2008/09 et 2009/10, l'UNSOA a réussi à atteindre ses objectifs prioritaires, à savoir remplacer l'ancien arrangement conclu avec un État Membre pour la fourniture d'un appui à l'AMISOM par un dispositif prévoyant la subsistance et le logement des troupes de la Mission stationnées à Mogadiscio conforme aux normes de l'Organisation. Durant cette phase, le Bureau a conclu des marchés pour la fourniture de rations, de services de construction, de carburant et de transports

aériens et maritimes au titre de l'appui à l'AMISOM. Des progrès tangibles ont également été accomplis concernant les activités de formation et de renforcement des capacités du personnel de la Mission en matière d'utilisation du matériel appartenant à l'ONU et les politiques, processus et procédures d'appui connexes. La mise au point d'un cadre interne de contrôle du respect du principe de responsabilité s'est poursuivie avec l'examen et l'actualisation du cadre en question, en conjonction avec l'élaboration d'une politique d'évaluation des risques durant l'année et l'approbation d'un contrat de fourniture de services d'inspection pour Mogadiscio.

7. L'AMISOM continue d'opérer dans un environnement classé au niveau 5 sur l'échelle des risques, qui se caractérise par une violence endémique, ce qui a pour effet de perturber profondément les activités de l'UNSOA. Bien que ce dernier ait de toute évidence enregistré un certain nombre de succès, il continue de se heurter à des difficultés qui sont dues aux conditions de sécurité et posent en particulier problème pour la construction de locaux, cette activité dépendant directement des conditions de sécurité qui règnent dans certaines zones où la Mission opère. L'UNSOA a également dû concentrer ses activités de construction dans la partie ouest de Mogadiscio, où sont situés cinq camps, le reste de la ville demeurant peu sûr. Les locaux en dur ou à parois souples qui devaient être construits pendant les exercices 2008/09 et 2009/10 n'ont pas tous été achevés en raison de la situation en matière de sécurité et des délais d'approvisionnement. À ce jour, tous les modules à parois souples ont été livrés à l'AMISOM, la moitié des préfabriqués en dur ont été achevés et l'autre moitié devrait l'être d'ici à la fin de 2011. Le contrat de construction de logements en dur est en cours d'exécution et 165 immeubles devraient être achevés d'ici à la fin 2011.

8. Les contrats de location actuels conclus pour la base d'appui de Mombasa se sont révélés être une formule plus économique que la construction d'infrastructures spécialisées. Cette formule continue d'être privilégiée, alors même que la base double de volume pour inclure davantage d'entrepôts et d'aires d'entreposage permettant de mieux gérer et protéger le matériel destiné à l'AMISOM à Mogadiscio. De plus, dans la mesure où les pays qui fournissent ou envisagent de fournir des contingents à la Mission sont des pays voisins, il était plus économique de déployer les contingents directement à Mogadiscio que de construire le camp de transit initialement prévu pour ensuite transporter les troupes par mer vers Mogadiscio.

9. Il est prévu que plus de la moitié des nouveaux contingents autorisés de l'AMISOM soit déployée entre avril et juin 2011, le déploiement complet devant avoir lieu en décembre 2011. Les contingents comprendront des unités d'infanterie supplémentaires ainsi que des multiplicateurs de force de la Mission, tels que des unités du génie et du transport, pour permettre à la force de combattre et de sécuriser la zone, mais aussi de construire des locaux de base dans l'est de la ville. L'UNSOA mettra des terrains désaffectés à disposition de ces nouvelles unités et leur fournira également des rations, du carburant, du matériel de défense, des réservoirs d'eau, des sanitaires et un réseau de communications et d'information. À mesure que la situation deviendra plus sûre dans l'est de Mogadiscio, l'UNSOA construira des locaux d'appui conformes aux normes de l'Organisation pour les forces de l'AMISOM, essentiellement en rénovant les infrastructures existantes dans la mesure où l'espace urbain offre peu de place pour accueillir de nouvelles constructions.

10. Les principales priorités de l'UNSOA pour 2011/12 seront de consolider et d'étoffer le dispositif d'appui logistique mis en place lors des exercices précédents pour soutenir le déploiement de l'AMISOM dans l'ensemble de Mogadiscio.

L'UNSOA prévoit d'étoffer l'appui logistique de façon à inclure les services permettant à l'AMISOM d'être aux normes de l'Organisation. Ces services comprendront la fourniture de matériel et de formations aux nouvelles unités d'appui telles que les unités du génie et des transports. La capacité du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie à gérer la période de transition prévue par l'Accord de Djibouti et à travailler en partenariat avec l'AMISOM pour stabiliser la ville aura d'importantes répercussions sur la capacité qu'à l'UNSOA d'exécuter les activités prévues.

11. En 2011/12, l'UNSOA achèvera la construction des logements destinés à accueillir les trois derniers bataillons et les membres de la police civile. Les travaux viseront la mise en place de logements préfabriqués, de cuisines, de sanitaires, de barrières de défense du périmètre et d'installations connexes ainsi que l'approvisionnement en eau et en électricité. L'UNSOA procédera également à la construction de routes intérieures et d'aires d'entreposage en gravier pour les parcs à conteneurs ainsi que d'autres installations d'appui logistique pour les camps des six premiers bataillons, y compris ceux de l'aéroport de Mogadiscio et de l'université. La majorité des 4 000 hommes seront logés dans des tentes en attendant l'amélioration des conditions de sécurité et l'obtention des terrains nécessaires à la construction de camps. L'UNSOA logera environ la moitié de ces effectifs dans des infrastructures publiques ou privées, qu'il rénovera si nécessaire. L'autre moitié sera déployée dans des positions tactiques situées autour de la ville et déplacées en fonction des besoins.

12. Les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM ne peuvent que difficilement apporter un appui à leurs propres contingents dans la mesure où la plupart des ressources dont ils disposent proviennent de donateurs bilatéraux. Par ailleurs, les compétences techniques des contingents militaires sont trop limitées pour qu'il soit possible de mener à bien des opérations logistiques complexes; l'UNSOA continuera donc de leur fournir un appui en la matière. Il continuera aussi de faire appel à des entreprises extérieures pour les fonctions d'appui logistique dans les zones stables de la capitale. L'UNSOA et les entreprises extérieures organiseront, au quartier général de l'AMISOM, des sessions de conseils en matière de planification et d'exécution des activités d'appui logistique. Bien qu'il soit possible, grâce à ces activités, de transmettre certaines compétences dans des délais et à un coût raisonnables, il sera nécessaire de faire appel à des entreprises privées et à des consultants pour les services d'appui dans les zones où il n'est pas envisageable, d'un point de vue économique, de former le personnel de l'AMISOM, notamment les unités d'appui et les éléments chargés du génie, de l'approvisionnement, du contrôle des mouvements et des soins médicaux.

13. L'UNSOA fournira également un appui dans un nombre limité de domaines comme la gestion des déchets, les services de nettoyage et de gardiennage, les petits travaux techniques et l'entretien du matériel, des bâtiments et d'autres infrastructures. Ces services lui permettront de s'assurer que ses investissements, qu'il s'agisse de l'équipement, du matériel ou des infrastructures mis à la disposition de l'AMISOM, restent opérationnels pendant une durée raisonnable avant de devoir être remplacés.

14. Il est probable qu'en 2011/12, les opérations à Mombasa doivent être étoffées et qu'il soit nécessaire de disposer de davantage d'entrepôts et d'espace de stockage de conteneurs maritimes pour soutenir les activités de l'UNSOA et faire face à l'augmentation des besoins liée à l'arrivée de 4 000 hommes supplémentaires.

L'UNSOA examine actuellement s'il lui faudra, à cette fin, faire appel à des capacités commerciales supplémentaires ou se servir des terrains mis à disposition par le Gouvernement kényan à l'aéroport international Moi.

15. En raison de l'environnement dans lequel elle opère, l'AMISOM fait une consommation de produits médicaux qui dépasse de beaucoup les besoins normaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le nombre de ses évacuations médicales est environ quatre fois plus élevé que celui des missions des Nations Unies opérant dans des environnements plus stables. Le renforcement des effectifs et la perspective d'une intensification des combats nécessiteront la création d'une installation médicale supplémentaire de niveau II/niveau I+ et l'amélioration des installations actuelles de niveau II. L'UNSOA construit actuellement une installation médicale spécialisée destinée au personnel de l'Organisation stationné à Mogadiscio, reposant sur des prestataires extérieurs de services médicaux. Cette installation fournira un appui au personnel des installations médicales de l'AMISOM sous forme de formations et de conseils personnalisés et dispensera au besoin des soins dans les situations d'urgence impliquant un nombre élevé de victimes.

16. L'UNSOA a financé, au moyen du budget ordinaire et de fonds d'affectation spéciale, la mise en place d'un nombre considérable de moyens de communication et d'information à Mogadiscio. Ces installations stratégiques et tactiques devront être étoffées pour que les 4 000 hommes supplémentaires devant être déployés dans l'est de la capitale, que ce soit au sein de nouveaux bataillons permanents ou dans des positions tactiques temporaires, puissent opérer efficacement. Cette expansion vers l'est permettra à l'AMISOM de renforcer sa présence sur le terrain de plus de 50 %. Sa capacité à exploiter et entretenir des systèmes de communication et des réseaux informatiques complexes est limitée en raison de la relève des contingents et du manque de savoir-faire technique sur le terrain. L'UNSOA devra donc largement faire appel à des entreprises extérieures pour fournir un appui technique à l'AMISOM sur le théâtre des opérations et assurer la formation des troupes qui viennent prendre la relève. Le réseau de pylônes et de liaisons hertziennes devra être étendu à toute la ville à partir de la zone de l'aéroport pour permettre l'extension du réseau TETRA et la communication redondante. Des microterminaux VSAT seront installés dans les zones qui sont hors de portée des ondes hertziennes, par exemple pour atteindre des bataillons qui sont situés dans des endroits reculés ou qui sont en déplacement. De nombreuses installations de gestion et d'appui à distance seront mises en place pour assurer la continuité des services d'appui.

17. L'UNSOA a récemment conclu un marché clefs en main de longue durée de fourniture de carburant, qui lui permettra de mieux gérer et contrôler ses réserves. Ce marché est également intéressant sur le plan de l'assurance qualité. L'UNSOA prévoit en outre de remplacer, à compter de septembre 2011, le marché actuel de fourniture de rations à Mombasa par un marché de longue durée à Mogadiscio. Bien que ces deux marchés clefs en main soient plus onéreux dans un premier temps, ils permettent à l'AMISOM et à l'UNSOA de gérer plus efficacement leurs ressources et d'améliorer l'assurance qualité. Qui plus est, ils permettent aux contingents de l'AMISOM de se concentrer sur leur mission sans se préoccuper de tâches administratives.

18. La plus grande partie du parc automobile de l'AMISOM provient de donateurs et notamment de l'ONU, qui a fait une donation lors de la liquidation de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. L'évaluation initiale faite par l'entreprise chargée de l'entretien des véhicules, qui a été engagée par l'UNSOA, est

qu'une grande partie du matériel donné actuellement utilisé à Mogadiscio, que ce soient des engins de manutention, du matériel BTP, des véhicules lourds ou des camions-citernes pour le transport de carburant et d'eau, nécessite des réparations tellement coûteuses qu'il doit être remplacé. Le budget 2011/12 prévoit par conséquent le remplacement d'une partie du matériel appartenant à l'Organisation et l'accroissement des sommes allouées à l'acquisition de pièces de rechange. De plus, le matériel appartenant à l'Organisation est fourni à l'AMISOM à titre de force de réserve dans la mesure où les donateurs n'ont fourni aux contingents qu'une faible partie du matériel nécessaire au déploiement dans un environnement hostile comparé aux niveaux standard requis.

19. L'UNSOA continue de négocier la conclusion d'un marché de transport avec une entreprise extérieure. Ce contrat de deux ans portera sur le transport terrestre et maritime de passagers et le transport de fret. Pour l'heure, le transport aérien de passagers ne fait pas partie des négociations plus vastes menées avec des entreprises extérieures car cette question est actuellement examinée par les services du Siège de l'Organisation. En attendant, l'UNSOA continuera d'opérer comme il le fait à l'heure actuelle : le fret sera acheminé par mer depuis Mombasa et les contingents et le personnel fournis par les pays seront transportés directement par voie aérienne de Nairobi et Mombasa à Mogadiscio.

20. Les capacités de l'AMISOM devront continuer d'être renforcées dans des domaines tels que les technologies de l'information et des communications, les opérations aériennes, le contrôle des mouvements, la formation des officiers d'état-major, la gestion du matériel, les services d'approvisionnement et les services médicaux, afin que les ressources fournies par l'Organisation et les donateurs soient utilisées à bon escient. Afin de faire baisser les coûts de formation, il est prévu de créer un centre de formation de l'AMISOM à Mogadiscio permettant de former le personnel sur le théâtre même des opérations. L'UNSOA pourra également faire fond sur les programmes de formation organisés par l'Organisation dans des missions plus importantes ou par des entreprises privées de la région, en fonction de l'option qui sera la plus rentable. Pour l'exercice 2011/12, il envisage d'élaborer des cours ciblés et pratiques afin d'améliorer l'efficacité des programmes de formation.

21. Jusqu'à présent, l'UNSOA a opéré dans un environnement classé au niveau 5 en matière de sécurité en limitant ses effectifs et en faisant appel à des entreprises extérieures pour bénéficier de services d'appui au meilleur coût, intégrant les services fournis par ces dernières pour réduire les frais généraux et se servant de techniques de gestion des projets pour faire en sorte que tous les partenaires définissent clairement leurs besoins et leurs priorités.

22. Au bout de sa première année de fonctionnement, l'UNSOA a déterminé qu'il devait étoffer certaines catégories de personnel pour pouvoir planifier et exécuter ses activités avec succès, dont l'administration à distance des opérations d'appui, la gestion du matériel, les relations avec les entreprises commerciales de transport, notamment aérien, la supervision des services de construction à Mogadiscio, la fourniture d'une aide à l'AMISOM pour la mise en place d'opérations d'approvisionnement en carburant et en rations efficaces, la prise en charge d'un nombre important de victimes nécessitant des soins médicaux et la création d'un cadre administratif efficace pour veiller à l'application des principes de responsabilité et de fonctionnalité à tous les échelons de l'UNSOA et dans tous ses lieux d'implantation.

23. L'UNSOA demande 54 postes supplémentaires pour l'exercice considéré et 2 emplois de temporaire financés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Quatre de ces postes font actuellement partie du tableau des effectifs du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNOPS) (Groupe de la coordination de l'appui). Il est proposé de les transférer à l'UNSOA dans le cadre de la structure commune d'appui administratif que l'UNSOA mettra à la disposition du Bureau politique.

24. Pour compléter les dotations en ressources humaines demandées, l'UNSOA poursuivra un certain nombre de partenariats avec l'AMISOM et des entreprises extérieures où chacun apportera les ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations prescrites. Des partenariats de ce genre ont été conclus pour la fourniture de services de transport et d'entretien de matériel. Cette stratégie consistant à compléter les ressources humaines de l'Organisation par les services d'entreprises extérieures et des ressources temporaires, y compris des vacataires et des consultants, pour mettre en œuvre des projets spécifiques à durée limitée permet à l'UNSOA d'opérer plus efficacement dans des conditions de sécurité précaires, de réduire les besoins en ressources humaines de l'Organisation, d'abaisser les coûts ordinairement supportés par l'Organisation, comme les marchés de transport aérien à long terme, d'appuyer le renforcement des capacités et de permettre à l'AMISOM de contrôler ses opérations d'appui.

25. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur le régime commun, le présent rapport tient compte de la conversion proposée de 12 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et national a également été ajusté pour refléter les conversions proposées.

### **C. Coopération régionale de la Mission**

26. L'UNSOA est le principal organe d'appui extérieur à l'AMISOM et continuera de remplir son mandat en étroite collaboration avec son principal client. L'équipe dirigeante de l'UNSOA tient régulièrement des réunions avec le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, le commandant de la force de l'AMISOM et du personnel technique afin de veiller à ce que l'appui soit fourni de façon efficace et rationnelle.

27. L'UNSOA participe à des réunions stratégiques et spéciales, ainsi qu'à des réunions de planification avec la Commission de l'Union africaine; il participe aussi à des réunions entre la Commission et les ministres de la défense des pays fournissant des contingents.

28. Dans le cadre de la stratégie générale du Secrétaire général, l'UNSOA travaille en étroite liaison avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie afin de garantir la plus grande complémentarité s'agissant de la stratégie concernant ce pays. En outre, l'UNSOA s'acquitte intégralement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 des principales fonctions administratives de l'UNPOS, qui ont été fusionnées avec les siennes. Les services communs englobent l'administration des ressources humaines, les finances, les achats, la gestion budgétaire et l'administration des fonds d'affectation spéciale, les technologies de l'information et des communications, ainsi que d'autres services techniques en fonction des besoins. L'UNPOS conserve ses composantes opérationnelles.

29. L'UNSOA collabore avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour ses activités d'appui à l'AMISOM et plus généralement au processus de paix en Somalie. L'IGAD participe aux réunions de la Commission de l'Union africaine avec les ministres de la défense des pays fournissant des contingents, ainsi qu'aux réunions techniques et aux réunions de planification, et a proposé avec insistance une augmentation des effectifs militaires de l'AMISOM.

30. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour but de regrouper au sein d'un centre régional autonome la prestation des services de gestion et d'appui assurés par des missions situées dans un même périmètre géographique, ainsi que l'avait proposé le Secrétaire général dans son rapport sur une stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Comme l'explique le premier rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643), une méthodologie spécifique a été retenue pour les quatre projets initiaux ci-après qui devraient permettre le transfert de fonctions et de ressources y relatives au Centre régional de services d'Entebbe : arrivées et départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, exploitation d'un centre régional de formation et de conférence et exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Des fonctions supplémentaires à transférer au Centre régional de services d'Entebbe pourront être déterminées au cours de l'exercice 2011/12.

31. Conformément à la résolution 64/269, le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour le Centre régional de services ainsi que la part incombant à l'UNSOA des crédits nécessaires au titre des autres objets de dépense apparaissent dans le présent projet de budget. Aucun transfert de poste de l'UNSOA au Centre régional de services n'est prévu. La part des dépenses du Centre régional de services incombant à l'UNSOA (213 100 dollars) est présentée à la section II.E du présent rapport.

#### **D. Partenariats et coordination de l'équipe de pays**

32. L'UNSOA participe aux travaux des équipes de pays de la Somalie et du Kenya. Sa principale activité conjointe avec d'autres entités du système des Nations Unies est de continuer à assumer la charge des principales fonctions administratives de l'UNPOS, qui ont été fusionnées avec les siennes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans son rapport du 30 décembre 2010 (S/2010/675), le Secrétaire général a fourni des renseignements sur les principaux faits nouveaux intervenus en Somalie et évalué la situation sur les plans politique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la Somalie.

33. En outre, le Directeur de l'UNSOA est membre à part entière du groupe des politiques stratégiques, qui comprend également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Somalie, qui est également le chef de l'équipe de pays des Nations Unies. Le groupe des politiques stratégiques est un mécanisme de coordination qui se réunit tous les 15 jours pour débattre de questions concernant les progrès de toutes les opérations en Somalie prescrites par les organes délibérants des Nations Unies. Le groupe des politiques stratégiques coordonne la stratégie, détermine les priorités et élabore une politique intégrée et coordonnée sur les liens qui existent entre les opérations

politiques et humanitaires et les activités de développement des Nations Unies en Somalie et leurs conséquences pour le personnel.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

34. Afin de faciliter la présentation des changements proposés concernant les ressources humaines, six catégories de mesures éventuelles concernant les effectifs ont été déterminées. Une définition de la terminologie concernant ces six catégories est présentée à la section A de l'annexe I du présent rapport.

### Appui

#### Composante 1 : fourniture d'un soutien logistique

35. La composante appui couvre les activités du Bureau du Directeur, des services de soutien, des services administratifs et des services techniques. Au cours de l'exercice budgétaire, cette composante fournira des services logistiques, administratifs et techniques efficaces et rationnels à l'appui de l'exécution du mandat de l'UNSOA. Un soutien sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM (12 000 militaires et 270 policiers de l'Union africaine) ainsi qu'aux effectifs civils de l'UNSOA (179 agents recrutés sur le plan international et 126 sur le plan national) et de l'UNPOS (64 agents recrutés sur le plan international et 37 sur le plan national).

36. Cet appui couvrira tous les services, notamment les services administratifs (personnel, finances, achats, gestion des contrats, budget et formation), l'entretien et la construction de locaux à usage de bureau et d'habitation, la santé, la mise en place et la maintenance d'une infrastructure de technologies de l'information et des communications, les opérations de transports aériens, maritimes et terrestres, les opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et les services de sécurité à l'échelle de l'opération.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de l'efficacité du dispositif de soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)

1.1.1 Achèvement de la construction d'un camp pour le personnel militaire et les policiers de l'AMISOM (2011/12 : 80 %)

1.1.2 Réduction de l'écart entre les vérifications physiques et les registres de biens durables (2011/12 : 98 %)

1.1.3 Réduction du délai entre l'approbation des demandes d'achat et la conclusion des contrats (2011/12 : 90 jours dans 90 % des cas)

1.1.4 Réduction de la valeur d'inventaire des articles conservés en stock pendant plus de 12 mois (2011/12 : 10 %)

1.1.5 Augmentation de la disponibilité opérationnelle des biens détenus par l'AMISOM et l'UNSOA grâce à l'engagement d'une entreprise d'entretien extérieure (2011/12 : 10 %)

1.1.6 Réduction du coût des services de transport aérien grâce à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité et de la gestion de l'utilisation des aéronefs (2011/12 : 10 %)

1.1.7 Réduction du coût des hospitalisations dans les établissements de niveau III de la région grâce à l'utilisation de l'hôpital de niveau II à Mogadiscio (2011/12 : 10 %)

---

## *Produits*

### **Amélioration des services**

- Application d'un système de ratios relatifs aux stocks et d'une stratégie de distribution des marchandises selon la méthode du premier entré, premier sorti pour réduire au minimum le niveau des stocks, élaboration de plans d'achat reposant sur les taux de consommation et les stocks effectifs, et amélioration de la gestion des actifs excédentaires
- Application, dans tous les sites de la mission, de la politique et des directives relatives à l'environnement établies à l'intention des missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions
- Regroupement des fonctions de gestion et de contrôle des stocks au moyen de la mise en place d'une cellule intégrée de gestion des entrepôts à la base d'appui de Mombasa
- Mise en place d'un système électronique de gestion des déplacements du personnel, qui permettra de traiter les déplacements, de réserver les billets d'avion et de contrôler les demandes de paiement du personnel beaucoup plus rapidement et efficacement
- Mise en place d'un système électronique de gestion des transports de fret, qui permettra de traiter les demandes de transport de fret et de réserver les moyens de transport et de mieux contrôler plus rapidement et plus efficacement les transports de fret
- Amélioration des services de réparation et d'entretien du matériel de l'AMISOM, grâce au recours à une entreprise pour assurer la gestion, la formation, des installations des services de réparation assurés par des spécialistes, l'objectif étant de renforcer la préparation opérationnelle de l'AMISOM et sa capacité d'assurer elle-même l'entretien préventif et la réparation de son matériel
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes et procédures de sécurité aérienne de l'ONU, afin de réduire les frais d'assurance-responsabilité et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens
- Amélioration des services médicaux offerts à l'AMISOM et au Bureau d'appui sur le théâtre d'opérations, grâce à la mise en service de l'hôpital de niveau II de Mogadiscio, ce qui permettra de réduire le nombre d'évacuations de malades et de blessés et le nombre de patients traités aux centres de consultation régionaux de niveau III
- Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main, de sous-traitance de la gestion de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services

### **Militaires et personnel de police**

- Services de déploiement, de relève et de rapatriement nécessaire à l'AMISOM pour un effectif total de 12 000 militaires
- Services de déploiement, de relève et de rapatriement nécessaire à l'AMISOM pour un effectif total de 270 policiers

- Vérification, contrôle et inspection trimestriels du matériel appartenant aux contingents correspondant à un effectif de 12 000 militaires, conformément à la politique de l'ONU
- Stockage et fourniture de rations fraîches pour l'effectif total de 12 000 militaires de l'AMISOM
- Stockage de 14 jours de rations de combat et d'eau en bouteille pour l'effectif total de 12 000 militaires et de 270 policiers de l'AMISOM

#### **Personnel civil**

- Administration de 305 membres du personnel civil, dont 179 sont recrutés sur le plan international et 126 recrutés sur le plan national

#### **Dispositifs de coordination et d'application du principe de responsabilité**

- Responsabilité à 100 % du matériel appartenant à l'ONU
- Examen semestriel de l'évaluation des risques effectuée par le Bureau d'appui et mise à jour de l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le bureau de l'auditeur résident
- Coordination de l'appui fourni à l'AMISOM par l'ONU, y compris les mécanismes financés au moyen de contributions statutaires et volontaires et les mécanismes bilatéraux, grâce à des réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux
- Coordination du fonctionnement du dispositif d'appui logistique de l'ONU, grâce à des réunions hebdomadaires avec l'AMISOM

#### **Installations et infrastructures**

- Exploitation et entretien de 15 installations à Mogadiscio, d'une base d'appui de proximité à Mombasa, d'une station de radio, d'un aéroport et d'un quartier général à Nairobi
- Construction de structures d'hébergement permanent (bunkers individuels, toilettes et cuisines) à Mogadiscio
- Construction de camps d'hébergement en préfabriqué pour 4 770 militaires et policiers de l'AMISOM à Mogadiscio
- Mise en place de services d'assainissement (évacuation des eaux usées et ramassage et élimination des ordures) dans les 15 sites de Mogadiscio
- Gestion des déchets solides à Mogadiscio, notamment utilisation de méthodes d'élimination des déchets plus hygiéniques et respectueuses de l'environnement, grâce à l'installation de stations de traitement des déchets sur deux sites
- Exploitation et entretien de 12 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU et 12 appartenant aux contingents, de 15 puits exploités par l'AMISOM et de 40 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien de 424 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et 72 appartenant aux contingents, répartis dans toute la zone de la mission
- Entreposage et distribution de 7,4 millions de litres de gazole, ainsi que du carburant et des lubrifiants pour les groupes électrogènes de 10 sites, à Mogadiscio
- Entretien de 3,8 kilomètres de voie de ravitaillement entre le port maritime et l'aéroport de Mogadiscio
- Remise en état et entretien d'un aéroport et de son aérogare, d'une installation portuaire et des installations existantes, à Mogadiscio, destinées à accueillir 20 sites avancés distincts des 15 mentionnés plus haut

- Mise en place d'une installation de traitement de conteneurs à Mombasa
- Exploitation et entretien des installations conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle (hôpital de niveau II, quartier général de la Force, quartiers d'hébergement) à l'aéroport de Mogadiscio

### **Systèmes d'information géographique**

- Établissement de 54 cartes topographiques planimétriques et tridimensionnelles, à échelle 1/2 500, du Grand Mogadiscio
- Fourniture à l'AMISOM de 60 cartes sur papier du Grand Mogadiscio
- Mise en place et maintenance d'une application de sécurité permettant de détecter et d'analyser les incidents et les menaces qui pourraient peser sur l'AMISOM et le Bureau d'appui

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 295 véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 70 véhicules légers de transport de passagers, 53 véhicules blindés, 12 véhicules blindés de transport de passagers, 18 engins de manutention, 5 dispositifs d'appui au sol, 6 dispositifs du génie, 62 véhicules à usage spécialisé, 1 ambulance, 61 accessoires pour véhicule et 7 autres véhicules, ainsi que 489 véhicules de l'AMISOM, dans 5 ateliers répartis entre 3 sites
- Fourniture de 5,6 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports terrestres, dans 12 sites
- Transport de marchandises pour l'AMISOM et le Bureau d'appui entre Nairobi, Mombasa, Entebbe et Bujumbura, assuré par l'intermédiaire de sous-traitants
- Service de navette quotidien, 5 jours par semaine, pour un effectif moyen de 2 720 membres du personnel des Nations Unies par mois, entre leur logement et les locaux du Bureau d'appui et entre ceux-ci et l'AMISOM, les organismes partenaires des Nations Unies et les donateurs

### **Transports aériens**

- Gestion des contrats d'affrètement conclus avec des entreprises pour le transport aérien de passagers et de fret du Bureau d'appui, de l'UNOPS et de l'AMISOM, y compris en ce qui concerne les vols intérieurs et régionaux de transport de passagers et de marchandises et les vols spéciaux reliant Nairobi, Mombasa, Entebbe et Bujumbura à Mogadiscio, Hargeysa et Garoowe
- Mise en place de systèmes et de procédures de sûreté de l'aéronautique destinés à assurer la sécurité et l'intégrité des opérations aériennes menées en Somalie par la Section des transports
- Assistance, coordination et entretien des moyens de lutte contre l'incendie destinés à appuyer les opérations menées par l'AMISOM à l'aéroport international de Mogadiscio

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Entretien de 5 patrouilleurs destinés à assurer la sécurité des survols des côtes et de l'océan, à Mogadiscio
- Transport de marchandises par mer entre Mombasa et Mogadiscio assuré par des tiers pour le Bureau d'appui et l'AMISOM
- Fourniture de 420 000 litres de carburants et lubrifiants destinés aux activités de transport assurées par les 5 patrouilleurs

### **Communications**

- Services d'assistance et d'entretien pour un réseau satellite reliant l'AMISOM, à Mogadiscio, l'Union africaine, à Addis-Abeba, le Siège de l'ONU, à New York, le Bureau d'appui et le quartier général de l'AMISOM, à Nairobi, et la base d'appui de proximité de Mombasa et servant à la transmission de communications vocales, de télécopies et de données et la tenue de visioconférences
- Services d'assistance et d'entretien pour les connexions téléphoniques et de transmission de données entre 14 bataillons de l'AMISOM et ses principales bases d'appui, y compris, mais non exclusivement, l'aéroport, le port maritime, la Villa Somalia, l'Université, l'Académie et les sites K-4, à Mogadiscio
- Services d'assistance et d'entretien pour 14 microterminaux VSAT, 10 liaisons hertziennes, 10 modules préfabriqués de traitement de données et 6 systèmes mobiles de télécommunication déployables
- Services d'assistance et d'entretien pour 8 répéteurs et émetteurs à très haute fréquence, 346 radios mobiles sécurisées et 990 portatives

### **Gestion de l'appui en matière d'information**

- Coordination et entretien d'une unité d'appui en matière d'information et de radiodiffusion au service de l'AMISOM, à Nairobi, et d'une sur le site de l'AMISOM à l'aéroport de Mogadiscio
- Appui aux campagnes d'information de l'AMISOM, sous forme de gestion des prestations des entreprises chargées de mettre en œuvre la stratégie de communication de la Mission

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 120 serveurs, 513 ordinateurs de bureau, 167 ordinateurs portables et 148 imprimantes utilisés par le personnel de l'ONU et de l'AMISOM, et pour 5 réseaux locaux ou de longue portée répartis entre 3 sites
- Mise en place à Mogadiscio d'une infrastructure informatique destinée à permettre au Bureau d'appui d'apporter à distance un soutien aux activités de l'AMISOM sur le théâtre d'opérations

### **Services médicaux**

- Services d'appui et d'entretien pour 15 unités médicales de niveau I de l'AMISOM, 2 hôpitaux de niveau II/I de l'AMISOM et 1 hôpital de niveau II/I de l'ONU, à Mogadiscio
- Entretien d'un dispositif d'évacuation aérienne du personnel de l'ONU et de l'AMISOM, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV situés à Nairobi, Pretoria et Johannesburg
- Exploitation et entretien d'un service volontaire et confidentiel de consultation et de dépistage du VIH destiné à l'ensemble du personnel du Bureau d'appui, en coordination avec les services médicaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi

### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et sept jours sur sept dans toute la zone de la mission
- Évaluation des conditions de sécurité pour l'ensemble de la mission, y compris des enquêtes portant sur 65 résidences
- Tenue de 24 réunions d'information et de sensibilisation aux problèmes de sécurité et à la nécessité, pour l'ensemble du personnel de la mission, d'avoir un plan pour les situations d'urgence
- Formation à l'arrivée en matière de sécurité et exercices de base en matière de sécurité en cas d'incendie

- Fourniture de conseils en matière de sécurité et d'une aide à l'élaboration de plans de sécurité pour les partenaires opérationnels du Bureau d'appui (prestataires venus d'autres pays) déployés à Mogadiscio (en phase de sécurité 5)

### Formation

- 14 stages de formation avant déploiement sur le matériel de l'AMISOM organisés avant chaque relève à l'intention des pays fournisseurs de contingents, sur leur territoire, destinés à former en moyenne 640 militaires de l'AMISOM
- Formation avant déploiement et de remise à niveau sur les opérations aériennes, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, les approvisionnements, le génie, les transports, les communications et l'informatique, le soutien logistique des Nations Unies et les rations à Mombasa et à Nairobi destinées à 990 membres du personnel; formation sur le terrain sur le travail en cuisine et la restauration et la construction de dispositifs de défense des périmètres à Mogadiscio, dispensée à 565 membres du personnel
- Formation avancée à la neutralisation des explosifs et munitions, encadrement et appui fournis à six équipes de l'AMISOM (60 agents) devant diriger et réaliser des opérations de neutralisation de munitions et d'explosifs en vue de la mise en place de camps, de la vérification et du déminage des itinéraires de ravitaillement et de patrouille, et faire face aux menaces de plus en plus complexes que représentent les engins explosifs, et formation sur le déminage selon les normes internationales de la lutte antimines dispensée à 2 compagnies de génie (200 militaires)

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

1.2 Apporter un appui administratif efficace à l'UNPOS

1.2.1 L'UNPOS reçoit l'appui administratif nécessaire pour mener à bien son mandat

---

#### Produits

- Administration de 101 civils, dont 64 recrutés sur le plan international et 37 sur le plan national
- Établissement d'états financiers mensuels
- Au moins 3 828 opérations financières traitées dans le cadre de l'appui financier fourni à l'UNPOS
- Services d'appui aux achats destinés à permettre à l'UNPOS de se procurer des biens et services en gérant au moins 22 marchés, et établissement de plans d'achats trimestriels
- Élaboration du budget de l'UNPOS pour 2012 et suivi de l'exécution de celui de 2011
- Gestion et suivi des fonds d'affectation spéciale de l'UNPOS consacrés aux institutions transitoires somaliennes de sécurité et à la consolidation de la paix en Somalie, et coordination de l'appui fourni par les donateurs

---

*Facteurs externes* : Les fournisseurs seront en mesure de fournir les biens et services comme prévu dans les contrats; les pays d'Afrique fournisseurs de contingents déploieront des troupes pour l'AMISOM; les conditions de sécurité permettront au Bureau d'appui de mener ses activités.

---

Tableau 1  
Ressources humaines : composante 1 (Appui logistique)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Directeur</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	6	2	9	18	15	–	33
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	7	2	11	21	16	–	37
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	2	3	1	–	4
<b>Services d'appui</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	11	5	10	27	13	–	40
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	11	3	20	35	16	–	51
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	10	8	3	–	11
<b>Services administratifs</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	8	6	15	30	14	–	44
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	8	9	22	40	22	–	62
<b>Variation nette</b>	–	–	–	3	7	10	8	–	18
Nombre de postes de temporaire approuvés 2010/11 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés 2011/12 <sup>b</sup>	–	–	–	–	2	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	2	2	–	–	2
<b>Total partiel</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	8	6	15	30	14	–	44
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	8	9	24	42	22	–	64
<b>Variation nette</b>	–	–	–	3	9	12	8	–	20
<b>Services techniques</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	12	7	50	70	62	–	132
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	12	10	58	81	72	–	153
<b>Variation nette</b>	–	–	–	3	8	11	10	–	21
<b>Total</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	37	20	84	145	104	–	249
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	38	24	113	179	126	–	305
<b>Variation nette</b>	–	–	1	4	29	34	22	–	56

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## **Bureau du Directeur**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 poste P-4 et de 1 poste d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au sein des Services de soutien du Bureau du Directeur adjoint)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein du Bureau du Directeur)*

37. L'UNSOA est en train de mettre en place un Groupe de gestion du comportement professionnel qui sera dirigé par un spécialiste des meilleures pratiques (P-4), chargé d'analyser les modes de fonctionnement et de normaliser la gestion des données et les procédures internes d'établissement de rapports afin d'améliorer les résultats obtenus en utilisant plus judicieusement des ressources limitées et en affinant les méthodes de gestion. Le Groupe de gestion du comportement professionnel aidera et guidera les services et les sections à concevoir et mettre au point des indicateurs de résultats essentiels et définira les liens entre les dépenses envisagées, les dépenses effectives et les résultats obtenus. La gestion des indicateurs et l'exécution du mandat incombent aux sections techniques et le Groupe de gestion du comportement professionnel sera chargé de leur fournir des conseils qui porteront sur la gestion, le suivi et l'amélioration des résultats. Le spécialiste devra faire en sorte que les sections soutiennent sans réserve les principes des meilleures pratiques dans la gestion des résultats et surveiller la mise en œuvre des contrôles internes et la prestation des services aux clients. Par ailleurs, il élaborera des politiques et des procédures visant à définir des critères de performance et des instruments permettant de comparer régulièrement les résultats obtenus aux objectifs fixés, de recenser les lacunes, de faire le point de la situation et de proposer des solutions facilitant la réalisation desdits objectifs. La fonction d'appui logistique à l'AMISOM fourni par l'UNSOA est unique en son genre, en particulier pour ce qui est de la gestion à distance et du recours à des sous-traitants et à des tiers, et il convient de la soutenir et de recueillir à cette fin des informations sur les pratiques utilisées et les enseignements tirés.

38. La Section de la sécurité et de la sûreté de l'UNSOA à Nairobi a été créée en 2009/10 et compte un seul agent de sécurité (Service mobile) chargé d'aider le conseiller pour les questions de sécurité à fournir un appui dans ce domaine aux opérations de l'UNSOA. Celles-ci ont pris de l'ampleur à la suite de la révision du mandat de l'AMISOM et de la création de nouveaux bureaux de l'UNSOA, et les besoins en matière de sécurité se sont largement accrus. La Section de la sécurité et de la sûreté procède régulièrement à un déploiement de personnel à Mogadiscio, où l'environnement de sécurité est de niveau 5, de manière à fournir un appui aux opérations du Bureau. Cependant, compte tenu de la révision du mandat de l'AMISOM, un seul agent de sécurité à Nairobi ne suffit plus pour fournir cet appui.

39. Pour répondre efficacement à l'augmentation des besoins en matière de services de sécurité, l'UNSOA propose de créer un poste d'agent de sécurité (Service mobile), de réaffecter un poste d'assistant de sécurité des services généraux recruté sur le plan national relevant du Bureau du Directeur et de créer un poste d'assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national).

40. L'agent de sécurité (Service mobile) sera chargé de superviser l'application des mesures de sécurité dans les centres et installations de l'UNSOA, conformément aux normes des Nations Unies. Il participera à la gestion du plan de sécurité, à l'évaluation des risques pour la sécurité des activités de l'UNSOA à Mogadiscio, à l'élaboration des rapports relatifs à la sécurité, des plans d'évacuation, des systèmes d'intervention d'urgence, du plan en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes et des dispositifs de sécurité incendie, et il facilitera la coordination avec les homologues chargés de la sécurité au sein de l'AMISOM. Par ailleurs, il coordonnera les dispositions à prendre en matière de sécurité pour l'évacuation des blessés et des malades dans le cadre des opérations aériennes d'appui fournies à l'AMISOM par l'UNSOA. Enfin, il participera à la coordination des plans de sécurité pour les sous-traitants de l'UNSOA qui sont tenus de respecter les principes et directives des Nations Unies en matière de sécurité.

41. L'UNSOA demande qu'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit réaffecté du Bureau du Directeur à la Section de la sécurité et de la sûreté en tant que poste d'assistant de sécurité. Créé à l'origine à l'appui des fonctions administratives au sein du secrétariat du Bureau du Directeur, le poste d'assistant administratif n'est plus nécessaire en tant que tel, les fonctions y afférentes étant exercées par l'assistant administratif (Service mobile), et il est donc proposé de le réaffecter à la Section de la sécurité et de la sûreté.

42. Avec l'intensification des opérations de l'UNSOA, les besoins en matière de sécurité ont considérablement augmenté au Bureau de l'aviation, des transports aériens et du contrôle des mouvements de l'aéroport Wilson et aux installations de radiodiffusion de Spring Valley à Nairobi, situées en dehors du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi. La surveillance de ces deux endroits est actuellement assurée en sous-traitance par des gardiens d'une compagnie de sécurité privée qui ne sont encadrés par aucun agent des services de sécurité de l'ONU. Compte tenu de la menace réelle et accrue qui pèse sur ces installations, l'UNSOA propose que soit créé un poste d'assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui sera secondé par l'assistant de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) réaffecté, afin d'encadrer les gardiens extérieurs, de veiller à ce que la sécurité soit assurée conformément aux normes des Nations Unies et à ce que les plans de sécurité, les procédures d'évacuation, les mécanismes d'intervention d'urgence et les dispositifs de sécurité incendie soient connus de tous et de coordonner l'aide d'urgence avec les postes de police locaux.

43. En 2010/11, l'UNSOA a réaffecté un poste d'assistant administratif (Service mobile) des Services de soutien du Bureau du Directeur adjoint au Bureau du Directeur de l'UNSOA en tant que poste d'assistant de projet (Service mobile), car le Bureau du Directeur avait davantage besoin d'effectifs pour s'occuper des procédures opérationnelles et des procédures internes d'établissement de rapports. L'UNSOA souhaite que cette réaffectation soit entérinée en 2011/12.

## Services de soutien

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes (transfert de 1 poste P-4 du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, création de 9 postes d'agent du Service mobile, reclassement de 1 poste P-4 à un poste d'agent du Service mobile, reclassement de 2 postes P-3 à des postes d'agent du Service mobile, reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à un poste d'agent du Service mobile, transfert de 1 poste P-4 de la Section de la planification et des opérations à la Base d'appui de Mombasa au sein des Services de soutien, conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Directeur de l'UNSOA)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'agent du Service mobile, conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

44. L'UNSOA propose de transférer un poste P-4 de fonctionnaire du soutien logistique du Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) au Groupe des opérations relevant de la Section de la planification et des opérations. Ce fonctionnaire coordonnera les activités de l'UNPOS sur le terrain et s'occupera en particulier de l'établissement et de la gestion des bureaux régionaux et locaux dans le Puntland et le Somaliland.

45. Dans le tableau d'effectifs initial de l'UNSOA, un poste d'assistant administratif (Service mobile) a été inclus et approuvé pour les Services de soutien du Bureau du Directeur adjoint. Cependant, au vu de l'évolution des opérations de l'UNSOA en 2010/11, le poste a été réaffecté au Bureau du Directeur de l'UNSOA pour la gestion des procédures opérationnelles et des procédures internes d'établissement de rapports.

46. Les mandats de l'AMISOM et de l'UNSOA ayant été élargis, il est toutefois devenu évident qu'un assistant administratif (Service mobile) restait indispensable. L'UNSOA demande par conséquent qu'un nouveau poste d'assistant administratif soit créé à la classe approuvée à l'origine. Le Directeur adjoint s'occupe d'un grand nombre de projets qui ne peuvent être gérés efficacement qu'avec le niveau d'appui requis pour ce type de poste.

47. En vue d'augmenter les capacités de radiodiffusion de l'AMISOM en Somalie, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la radiodiffusion (Service mobile). Le titulaire du poste travaillera sous la supervision du Chef de la Section de la gestion de l'appui en matière d'information et en collaboration avec le réalisateur d'émissions radiophoniques et le spécialiste de la radiodiffusion actuellement en poste pour apporter l'appui technique requis à la station de radio Bar Kulan, la station de l'UNSOA et de l'AMISOM. Ce spécialiste de la radiodiffusion supplémentaire est considéré comme essentiel compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter des spécialistes de la radiodiffusion sur le plan international en vertu de contrats-cadres de l'ONU. Compte tenu de l'expiration du

contrat de la personne en poste à la fin de 2010 et des restrictions imposées par le gouvernement hôte concernant la délivrance des permis de travail pour les personnes sous contrat, ce poste supplémentaire est devenu nécessaire, d'autant plus que la station de radio Bar Kulan prévoit d'élargir ses capacités de transmission à d'autres régions de la Somalie, notamment dans le Somaliland, le Puntland, Gaalkacyo et Dhuusamareeb.

48. La Section de la gestion du matériel comprend quatre groupes : le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de la cession du matériel et le Groupe du matériel appartenant aux contingents. Elle élabore des stratégies et des plans de gestion du cycle de vie du matériel de l'ONU et du programme ayant trait au matériel appartenant aux contingents dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. L'UNSOA demande la création de trois postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel, dont un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, au sein de la Section de la gestion du matériel. L'augmentation prochaine des effectifs de l'AMISOM, qui passeront à 12 000 hommes, devrait avoir des conséquences directes pour les niveaux des stocks de l'UNSOA et de l'AMISOM. Selon les estimations de la Section de la gestion du matériel, il faut s'attendre à une augmentation d'environ 30 % des stocks de l'ONU par rapport au niveau actuel. Les quatre postes actuellement inscrits au tableau d'effectifs ne sont pas suffisants pour faire face à cet accroissement. Il est par conséquent proposé de créer trois postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel pour appuyer l'augmentation prévue et veiller à ce que le matériel et les biens durables parviennent à la Base d'appui de Mombasa et au siège de Nairobi de manière efficace et rapide. La création de ces postes permettra d'acheminer de manière efficace et rationnelle les biens durables et non durables, le matériel appartenant aux contingents et le matériel acquis au moyen du Fonds d'affectation spéciale.

49. L'UNSOA demande que deux postes P-3 (fonctionnaire chargé de la cession du matériel et spécialiste de la gestion du matériel) soient reclassés en postes d'agent du Service mobile afin de gérer efficacement l'augmentation prévue des activités de cession du matériel et de mettre sur pied un dispositif de cession du matériel.

50. L'UNSOA est en train de créer un groupe intégré de gestion des entrepôts au sein de la Base d'appui de Mombasa qui combinera gestion des projets et gestion des entrepôts et veillera ainsi à ce qu'il soit pleinement rendu compte des stocks confiés à la Base d'appui de Mombasa. Il rendra compte au Chef de la Base d'appui de Mombasa et sera chargé d'établir des procédures d'entreposage types et de coordonner la gestion des stocks entre tous les groupes à comptabilité autonome de la Base. L'objectif de ce groupe sera d'établir des procédures de contrôle des stocks uniformes de manière à disposer d'états d'inventaire exacts et fondés sur des éléments vérifiables dans toutes les unités à comptabilité autonome.

51. Sous la direction d'un agent chargé des stocks et des fournitures (Service mobile), secondé par un assistant à la gestion des entrepôts (Service mobile) (postes proposés), le Groupe intégré de gestion des entrepôts coordonnera l'inventaire physique et la vérification physique annuels des stocks de la Base d'appui de Mombasa, consignera le matériel entrant et le matériel sortant, veillera à ce que le système Galileo soit tenu à jour concernant tous les mouvements de matériel, définira les procédures opérationnelles permanentes pour le contrôle des stocks et en

supervisera l'application, consignera et surveillera les renvois effectués par l'AMISOM pour comptabilisation en pertes ou réparations, et s'occupera de la gestion du parc de conteneurs de l'UNSOA. Par ailleurs, il orientera et organisera les activités de l'ensemble des responsables de la gestion du matériel des groupes à comptabilité autonome afin de garantir la coopération et accordera une attention toute particulière à la responsabilisation.

52. L'UNSOA met actuellement sur pied un Groupe de la gestion des produits, dont les effectifs seront constitués grâce au transfert d'un poste P-4 de fonctionnaire du soutien logistique de la Base d'appui de Mombasa et de deux postes d'assistant au soutien logistique (Service mobile). Le Groupe de la gestion des produits sera chargé essentiellement de recenser, de surveiller et d'établir des schémas de consommation des produits, d'éliminer les goulets d'étranglement et de coordonner les délais de réapprovisionnement à Mogadiscio sur la base d'un système d'approvisionnement sur demande. Ces effectifs sont nécessaires afin d'améliorer la fourniture du matériel de soutien logistique autonome et du matériel de construction et d'entretien à l'AMISOM à Mogadiscio.

53. Le Groupe de la gestion des produits sera chargé de veiller à ce que les livraisons se fassent sur la base des priorités et des besoins et sera en rapport direct avec le quartier général de la force et les groupes à comptabilité autonome des services techniques afin de se tenir informé des besoins urgents et de faire respecter les délais fixés.

54. Le Groupe des opérations de la Section de la planification et des opérations est responsable des tâches opérationnelles associées à la fourniture du dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Il se compose lui-même de deux groupes : le Groupe des opérations en cours, qui s'occupe de la coordination quotidienne des tâches au sein de l'UNSOA et entre l'UNSOA, l'AMISOM, les pays fournisseurs de contingents et Mogadiscio, et le Groupe des mouvements opérationnels, qui s'occupe uniquement des mouvements aériens, maritimes, terrestres et stratégiques, de l'évacuation des blessés et des malades, de la relève et des déploiements. Tous deux sont placés sous la direction de fonctionnaires de soutien logistique. Toutefois, pour qu'il soit possible de pleinement appuyer les opérations, l'UNSOA propose de créer un poste d'assistant au soutien logistique (Service mobile) au sein de chaque groupe.

55. Le tableau d'effectifs initial de l'UNSOA ne prévoyait ni le volume de travail auquel le Bureau a été confronté jusqu'à présent ni le fait que les opérations menées par l'AMISOM à Mogadiscio resteraient aussi intenses que celles d'une mission en phase de démarrage. Ces difficultés sont aggravées par la nécessité de faire en sorte que les troupes de l'AMISOM répondent aux normes des Nations Unies. Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, l'UNSOA a fait appel à plusieurs sous-traitants et consultants. Les deux postes d'assistant au soutien logistique (Service mobile) proposés devraient néanmoins apporter une solution à ces problèmes sur le long terme. L'augmentation imminente des effectifs de l'AMISOM ne fait que souligner le besoin d'effectifs supplémentaires.

56. L'UNSOA demande le reclassement du poste P-4 de fonctionnaire de soutien logistique responsable du Groupe des opérations au sein de la Section de la planification et des opérations en poste d'agent du Service mobile. Le titulaire du poste devra avoir une expérience sur le terrain et au Siège et avoir servi dans les forces armées en tant que lieutenant-colonel ou à un grade plus élevé, ce type

d'expérience permettant d'entretenir des rapports étroits et crédibles avec les unités militaires déployées en Somalie.

57. L'objet du reclassement est de garantir qu'au sein de la Section de la planification et des opérations, le Groupe des opérations est dirigé par un agent du Service mobile possédant les qualifications requises et des connaissances et une expérience de la gestion d'un centre des opérations et de la satisfaction des besoins opérationnels des forces déployées.

58. L'UNSOA propose que le poste d'assistant au soutien logistique au sein du Bureau du Chef de la Section de la planification et des opérations, qui est un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, soit reclassé en poste d'agent du Service mobile. Compte tenu de l'insécurité qui règne à Mogadiscio, la Section de la planification et des opérations a, depuis que l'UNSOA a commencé ses opérations, géré et coordonné la sécurité des opérations sur le terrain et la circulation des informations confidentielles en vue d'atténuer les risques. Il est donc devenu nécessaire de remplacer le personnel recruté sur le plan national par du personnel recruté sur le plan international. En outre, le développement des opérations de l'UNSOA et les dotations en effectifs de la Section de la planification et des opérations exigent la présence d'un assistant au soutien logistique de rang supérieur capable de supporter les pressions quotidiennes associées à un contexte opérationnel intense. L'assistant au soutien logistique (Service mobile) préparera des documents confidentiels pour le Chef de la Section et sera au courant des informations confidentielles à diffusion restreinte examinées et transmises chaque jour. Dans le cadre de ses tâches opérationnelles, il sera notamment chargé des questions de sécurité concernant les membres de la Section, y compris ceux de l'équipe opérationnelle avancée basée à Mogadiscio. Par ailleurs, il s'occupera des réservations de vols et d'hôtels, du traitement des demandes de remboursement et des habilitations de sécurité du personnel de la Section.

59. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, deux postes d'agent du Service mobile ont été transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national respectivement au Comité d'examen interne et à la Base d'appui de Mombasa.

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes (transfert de 2 postes P-3 de l'UNPOS, transformation de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile, création de 2 postes P-2, création de 9 postes d'agent du Service mobile, transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et création de 2 postes de temporaire (autre que pour les réunions)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (création de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de l'UNPOS, transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

60. Il est proposé de modifier le tableau d'effectifs en transférant un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) de l'UNPOS au Bureau du Chef des Services administratifs. L'intégration des tâches d'appui administratif de l'UNPOS et de l'UNSOA ainsi que l'augmentation imminente des effectifs des contingents appellent un renforcement du Bureau du Chef des Services administratifs pour la coordination des tâches administratives. Le fonctionnaire d'administration sera notamment chargé de planifier, de coordonner et de fournir un appui administratif à l'UNSOA, à l'UNPOS et à l'AMISOM.

61. Il est également proposé de transférer un poste de fonctionnaire des finances (P-3) de l'UNPOS au Bureau du Caissier de la Section des finances. Il est par ailleurs proposé de convertir ce poste en poste d'agent du Service mobile. Les effectifs actuels de la Section des finances se révèlent insuffisants alors que sa charge de travail ne cesse d'augmenter depuis la création de l'UNSOA. Le transfert de ce poste aidera à atténuer les effets de ce surcroît de travail et garantira le traitement en bonne et due forme de tous les versements effectués par le Bureau du Caissier, qui est chargé d'assurer les dernières vérifications avant le versement de fonds officiels à des tiers.

62. L'UNSOA propose en outre de créer un poste d'assistant aux finances (comptabilité) du Service mobile en l'affectant au Groupe de la comptabilité de la Section des finances, un poste d'assistant aux finances (décaissements) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

63. L'assistant aux finances (comptabilité) sera chargé d'enregistrer les avis d'allocation de crédit ainsi que les documents d'engagement de dépenses dans le programme SunBusiness, de revoir et d'analyser les sommes à recevoir et les sommes à payer ainsi que les engagements non réglés, d'établir les rapports chronologiques, de traiter les débits et crédits entre services et missions, y compris les dispositions en matière de certification et de vérification prises par les unités à comptabilité autonome, d'effectuer les rapprochements bancaires mensuels pour six comptes bancaires et d'établir les états financiers mensuels, y compris ceux qui concernent les fonds d'affectation spéciale.

64. L'assistant aux finances (dépenses) sera affecté à la cellule de traitement des factures, où il s'occupera des paiements de toutes les factures des fournisseurs. Le nombre des factures adressées à l'UNPOS et à l'UNSOA a augmenté, passant de quelque 80 factures en janvier 2010 à plus de 300 en mai 2010, et à près de 600 en juin 2010. Le volume actuel et futur des paiements exige une augmentation des effectifs pour éviter de retarder le travail et de surcharger le personnel. L'assistant aux finances (décaissements) sera chargé de s'occuper des factures, d'effectuer le suivi des rapports de certification des services et des rapports de réception et d'inspection, de traiter les paiements et de veiller à ce que toutes les factures soient payées conformément aux clauses contractuelles.

65. L'UNSOA demande la création d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Chaque jour, la Section des finances reçoit 80 documents en moyenne; elle a de ce fait besoin des services d'une personne employée à plein temps pour gérer efficacement cet afflux et traiter les opérations dans les délais. L'assistant administratif sera chargé d'enregistrer les documents reçus par la Section des finances, d'organiser et de superviser leur distribution et d'assurer le suivi des créances.

66. Il est proposé de créer cinq postes d'agent du Service mobile dans la Section des ressources humaines afin de gérer l'augmentation des besoins escomptée du fait de l'expansion de l'UNSOA. Trois assistants chargés des ressources humaines, placés sous la supervision d'un spécialiste des ressources humaines, aideront le Groupe du recrutement à accélérer les procédures de recrutement, à tenir et à mettre à jour les tableaux d'effectifs pour l'UNSOA et l'UNPOS; ils collaboreront étroitement avec les directeurs de programme pour pourvoir au mieux les postes vacants, assureront la liaison et le suivi avec la Division du personnel des missions du Siège pour les cas de recrutement en suspens, donneront des orientations sur le transfert et l'utilisation de postes entre départements, et établiront des rapports mensuels, notamment des fiches d'information et des rapports sur l'occupation des postes.

67. La Section des ressources humaines a besoin d'un poste supplémentaire d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) pour gérer les activités relatives aux voyages de l'UNPOS, de l'UNSOA et, partiellement, de l'AMISOM. L'augmentation imminente des effectifs des contingents, qui seront désormais forts de 12 000 soldats, exigera de renforcer le Groupe des voyages. Actuellement, le tableau des effectifs de l'UNSOA ne compte qu'un seul poste spécifique pour les tâches liées au traitement des voyages de l'ensemble du personnel des deux bureaux, qui comprennent les voyages des consultants, des vacataires et du personnel de l'AMISOM. Au cours des six derniers mois, l'UNSOA a traité plus de 350 demandes d'autorisation de voyage rien que pour le personnel militaire, plus de 620 demandes de formation de la police, de participation à des ateliers, réunions et conférences, et d'évacuation. Il a en outre traité 723 demandes d'autorisation de voyage émanant de fonctionnaires de l'UNSOA et 387 demandes émanant de fonctionnaires de l'UNPOS. L'assistant chargé des voyages supervisera le Groupe des voyages et collaborera étroitement avec la Section de la planification et des opérations et les agences de voyages, ainsi qu'avec les ambassades et les consulats, afin de répondre aux besoins du personnel en matière de voyages.

68. En outre, l'UNSOA demande la création de deux postes temporaires d'assistant chargé des ressources humaines qui seraient financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (Service mobile); les titulaires seront chargés d'aider à répondre aux besoins croissants de recrutement suscités par une mission en expansion car il sera essentiel de veiller à ce que les nouveaux postes soient pourvus aussi rapidement que possible.

69. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012, le Groupe de la formation assurera la formation interne de 352 fonctionnaires de l'ONU et la formation externe de 70 fonctionnaires de l'Organisation, tout en poursuivant ses activités de renforcement des capacités destinées à appuyer l'AMISOM, en vue de former 1 555 militaires au Kenya et à Mogadiscio. En outre, le Groupe de la formation assurera l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement de 640 militaires dans le pays fournisseur du contingent. Pour accomplir avec efficacité le surcroît de travail, l'UNSOA propose de créer, au sein du Groupe de la formation, un poste de formateur adjoint (P-2), qui sera secondé par un assistant à la formation (agent du Service mobile) et un assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national).

70. Avec l'aide des deux assistants à la formation, le formateur adjoint sera appelé à renforcer la capacité de planification stratégique du Groupe de la formation pour lui permettre de faire face à l'accroissement des besoins et de la demande des pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM en matière de formation, à coordonner les plans stratégiques à long terme de l'AMISOM et de l'UNPOS/UNSOA pour l'appui à la formation, à évaluer l'efficacité de la formation dispensée conformément aux normes établies, à appuyer le rôle de surveillance visant à garantir le fonctionnement d'un mécanisme efficace d'évaluation de la mise en pratique des compétences et des connaissances acquises par le personnel de l'AMISOM à Mogadiscio, à diriger le Groupe de la formation de la Base d'appui de Mombasa et à coordonner, mettre au point et mener toutes les activités de formation de l'AMISOM et de l'UNSOA pour la Base d'appui de Mombasa.

71. Les activités d'achat de l'UNSOA n'ont cessé d'augmenter depuis sa création. En 2009/10, 685 ordres d'achat au total, d'une valeur de 64 millions de dollars, ont été émis, et plus de 10 grands contrats de plus de 67 millions de dollars ont été approuvés. Pour l'exercice en cours, 237 ordres d'achat, d'une valeur globale de 64,5 millions de dollars, ont été émis. Plusieurs contrats complexes font l'objet d'appels d'offres et les valeurs escomptées des contrats à signer seront sensiblement plus élevées que celles de l'exercice précédent. L'augmentation imminente des effectifs des contingents de l'AMISOM, qui, forts actuellement de 8 000 soldats, en compteront désormais 12 000, devrait également se répercuter sur les activités futures de la Section des achats.

72. Pour soulager la Section des achats dans son travail, l'UNSOA entend créer quatre nouveaux postes, à savoir un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-2), un poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile), un poste d'assistant aux achats (Service mobile) et un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est en outre prévu de redéployer un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'UNPOS. Cette augmentation de cinq postes en tout permettra de renforcer la capacité de la Section des achats et l'aidera à gérer les volumes accrus de biens et de services prévus en 2011/12 ainsi qu'à veiller à ce que les activités d'achat soient menées dans le strict respect des normes de l'ONU et à en assurer la ponctualité et la qualité escomptées.

73. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, trois postes d'agent du Service mobile ont été transformés en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de la Section des finances, du Groupe de la formation et de la Section de la gestion des contrats, respectivement.

### **Services techniques**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 11 postes (création de 3 postes P-3 et de 14 postes d'agent du Service mobile, transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile aux Services techniques et transformation de 7 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes (création de 4 postes, transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national aux Services médicaux, transformation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national dans la Section des transports aériens, transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'agent du Service mobile, transformation de 7 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

74. L'UNSOA apporte une aide médicale à l'AMISOM en lui fournissant du matériel, des médicaments et des produits pharmaceutiques, en assurant une formation et en prodiguant des soins médicaux aux contingents de la Mission, ainsi qu'en donnant des conseils techniques sur toutes questions sanitaires. Les Services médicaux sont chargés de planifier et d'exécuter l'appui médical sur le terrain pour l'UNSOA, l'UNPOS et l'AMISOM. La dureté de la situation sanitaire régnant sur le terrain et le niveau des opérations d'évacuation des malades ou des blessés menées à bien font qu'il est de plus en plus nécessaire de disposer d'un encadrement médical efficace, qui est essentiel pour préserver la vie et le bien-être des responsables du maintien de la paix sur le terrain.

75. L'expansion de la présence de l'AMISOM à Mogadiscio exige un renforcement du soutien logistique, y compris une couverture médicale fiable. En 2009, la Mission ne disposait que de deux hôpitaux de niveau I et d'un hôpital de niveau II pour 6 000 soldats. Deux autres hôpitaux de niveau I ont été déployés en octobre 2010 et l'hôpital de niveau II de l'UNSOA deviendra opérationnel en 2011. L'AMISOM exploite en outre un certain nombre de « détachements médicaux », qui accomplissent les mêmes tâches que les hôpitaux de niveau I, si ce n'est qu'ils fonctionnent comme des unités mobiles qui suivent les contingents dans leurs déplacements. La nature spécifique du mandat de l'AMISOM et son secteur d'opérations font que le taux de blessés au combat est très élevé. Le nombre d'évacuations sanitaires et d'hospitalisations de soldats blessés a augmenté de 200 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et janvier 2011. Entre avril 2009 et le 30 juin 2010, l'UNSOA a évacué 206 soldats de l'AMISOM, dont quelque 69 % blessés au combat. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2010/11, 176 soldats ont été évacués à Nairobi; plus de 97 % d'entre eux, ayant été blessés au combat, avaient dû subir une amputation ou une hospitalisation prolongée.

76. Afin de répondre à l'accroissement de la demande de soins médicaux, l'UNSOA a l'intention de créer un poste de spécialiste de la logistique médicale (P-3) et un poste de spécialiste de la logistique médicale (Service mobile) à la section des Services médicaux. Les compétences spécialisées des titulaires permettront d'améliorer l'efficacité d'activités telles que l'approvisionnement en fournitures médicales, la gestion des ressources médicales, l'entretien et la réparation du matériel médical, la gestion des stocks de produits médicaux à la Base de soutien de Mombasa ainsi que des installations médicales de l'AMISOM déployées à Mogadiscio. Les fonctionnaires chargés de la logistique seront appelés à aider la Mission à organiser et à exploiter l'entrepôt et les réserves de produits médicaux à Mogadiscio, ainsi qu'à tenir à jour les registres de la consommation et des stocks de médicaments et de substances pharmaceutiques. Ils seront également chargés d'aider la Mission à établir les demandes de médicaments et de consommables à adresser à l'UNSOA. Ils seront en outre chargés de l'entretien des

hôpitaux de Mogadiscio, de l'approvisionnement en médicaments et consommables et de l'entretien du matériel médical.

77. La section des Services médicaux dispose actuellement de très peu de moyens pour coordonner et superviser toutes les activités destinées aux patients des hôpitaux de Nairobi, ainsi que pour coordonner les mouvements des patients à l'hôpital ou en ambulatoire et le traitement des factures établies par les hôpitaux.

78. La Base d'appui de Mombasa est chargée des mouvements et du stockage de toutes les fournitures pour les contingents de l'AMISOM basés à Mogadiscio. La Base est située dans une zone extrêmement surpeuplée de Mombasa, ce qui ne permet pas d'effectuer rapidement les entrées et les sorties requises en situation d'urgence. On accède à la Base par une route sans issue, qui est fréquemment bloquée par les nombreux camions desservant les entrepôts qui se trouvent aussi près de la Base. Qui plus est, le trajet à destination de l'hôpital le plus proche peut durer plus d'une heure car les hôpitaux de Mombasa sont très éloignés de la Base. Le travail effectué à la Base de soutien de Mombasa est une entreprise à haut risque qui exige des services médicaux rapidement disponibles en tout temps, et en particulier en cas d'urgence.

79. L'UNSOA entend créer un poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le titulaire sera chargé de fournir des soins médicaux d'urgence au personnel de la Base de soutien de Mombasa, et redéployer le poste d'infirmier (administrateur recruté sur le plan national) existant à Nairobi.

80. L'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera chargé de réanimer les blessés, de communiquer les questions vitales à la direction de la Base de soutien de Mombasa et aux services médicaux de l'UNSOA à Nairobi, de mobiliser les services d'ambulance et d'organiser l'évacuation des patients vers les hôpitaux les plus proches. Il sera également responsable de l'organisation de l'hôpital de la Base, de l'entretien du matériel, de la gestion de l'approvisionnement en médicaments et produits pharmaceutiques de premier secours; il sera chargé de former le personnel de la Base aux premiers soins et de coordonner l'aide médicale lors d'événements faisant un grand nombre de victimes.

81. L'UNSOA propose également de créer un poste d'assistant médical (agent des services généraux recruté sur le plan national). Celui-ci travaillera sous la direction du médecin militaire chargé des évacuations et des soins. Il traitera des questions administratives en coordination avec ses homologues dans les hôpitaux pour assurer la mise à disposition de documents médicaux et financiers, aidera le personnel médical à rendre visite aux patients, organisera les soins des malades non hospitalisés et facilitera la reprise du service ou le rapatriement des victimes, en collaboration avec le service des voyages de l'UNSOA. Il rédigera l'ensemble de la documentation et des minutes des réunions avec les représentants de l'hôpital de Nairobi.

82. Compte tenu de l'augmentation prévue des effectifs militaires en 2011/12, la capacité qu'a l'AMISOM de contrôler efficacement tous les mouvements de cargaisons et de passagers vers ou en provenance de Mogadiscio est actuellement limitée. La création d'une cellule mixte de la coordination des mouvements dirigée par un officier chargé du contrôle des mouvements est essentielle pour la bonne gestion d'un processus centralisé et coordonné des mouvements. Ledit officier gèrera l'information afin de coordonner efficacement tous les mouvements

d'hommes et de marchandises, qu'il s'agisse de matériel appartenant à l'ONU ou aux contingents, entre l'UNSOA et l'AMISOM.

83. Par ailleurs, l'UNSOA demande la création d'un poste d'agent du Service mobile pour un inspecteur chargé de l'assurance qualité, du contrôle des marchandises dangereuses et de la sécurité, afin d'être dotée des ressources nécessaires pour exécuter les programmes d'assurance qualité et contrôler l'application des dispositions des contrats de transport signés avec des tiers. Dans toute la zone de la Mission, le contrôle des mouvements de passagers et des marchandises est assuré dans les aéroports par des entreprises extérieures dont les prestations doivent être fréquemment soumises à évaluation, contrôlées et encadrées dans le but de garantir la sécurité et le respect des dispositions contractuelles. Cela nécessite la création d'un poste consacré exclusivement à l'assurance qualité, dont le titulaire aura pour principales fonctions de contrôler les activités et de tenir les dossiers sur la qualité des prestations. Les compétences et les prestations des sous-traitants seront évaluées régulièrement, et toute carence mise en évidence sera communiquée au Chef du contrôle des mouvements et au représentant du sous-traitant afin que des mesures soient prises pour régler le problème.

84. L'UNSOA souhaite créer deux postes d'agent du Service mobile, dont un d'administrateur de projets et un d'assistant (programmes), rattachés au Bureau du Chef des services techniques. Le premier assurera la liaison avec la direction de l'AMISOM pour l'exécution des projets, coordonnera l'affectation du personnel des services techniques à Mogadiscio afin de garantir que chacun soit à la place qui convient, interprétera et analysera les rapports des consultants extérieurs en matière de services techniques pour en intégrer les résultats aux projets, et gèrera le recours aux sous-traitants et aux consultants en fonction de l'activité requise selon le projet. Un grand nombre de projets, actuellement dans leur phase de mise en œuvre, ont besoin d'être supervisés en permanence. L'assistant apportera un appui aux activités de gestion et d'administration concernant l'ensemble des projets des services techniques, élaborera des procédures efficaces de remontée de l'information, aidera à coordonner les déplacements du personnel des services techniques à Mogadiscio et gèrera la base de données des services techniques afin que toutes les unités à comptabilité autonome aient accès aux informations les plus récentes provenant de l'AMISOM et d'autres partenaires.

85. La Section du génie de l'UNSOA gère un nombre considérable et croissant de chantiers de construction dont elle coordonne la conduite en s'efforçant de faire en sorte que les objectifs soient remplis à chaque étape. L'arrivée de 4 000 soldats supplémentaires nécessitera un appui important en matière de planification du génie et de services de conception pour compléter les capacités existantes. Dans cette perspective, la Section du génie propose de créer un poste d'agent du Service mobile pour un assistant Génie, qui serait rattaché au Groupe de la conception des projets, pour y assurer les fonctions d'ingénieur d'études, spécialiste du programme AutoCad et créer des dessins et plans de dernière génération en deux ou trois dimensions, à l'aide de la nouvelle version du logiciel AutoCad de l'éditeur Autodesk.

86. Compte tenu de l'augmentation des effectifs militaires en 2011/12, l'UNSOA demande la création d'un poste d'assistant à la gestion du matériel et des équipements (Service mobile) afin de permettre au Groupe de gestion des équipements (Section de l'ingénierie) de continuer d'étoffer ses capacités en la matière. La croissance prévue devrait s'accompagner d'une augmentation des achats. L'assistant à la gestion du

matériel et des équipements fournira l'appui nécessaire pour faire face au surcroît d'activité et aidera à faire en sorte que le Groupe remplisse correctement ses fonctions, notamment celles de comptabilisation en pertes, de codification, de dénombrement et de gestion du matériel.

87. La création de deux postes d'assistant à l'information géographique (Service mobile) est proposée pour apporter un appui au Chef des services d'information géographique dans ses activités de création et de maintenance des bases de données permettant d'alimenter les applications relatives à la sécurité ou à l'appréciation des situations. Les assistants à l'information géographique géreront ces applications, analyseront les données pour en tirer des tendances et mettront en évidence les domaines où les risques sont élevés, afin de garantir la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel.

88. Pour répondre à l'augmentation des effectifs des contingents de l'AMISOM, l'UNSOA propose de créer deux postes d'agent du Service mobile, un de technicien téléphonie et un de technicien radio, de façon à ce que les sites supplémentaires qu'il est prévu d'installer à Mogadiscio en 2011/12 disposent des services requis. Les deux techniciens travailleront sous la direction du Chef de la Section des communications et de l'informatique, en collaboration avec les autres spécialistes de la téléphonie et des télécommunications afin d'apporter un appui technique à l'UNSOA et à l'AMISOM. Ces deux nouveaux postes sont essentiels en raison des obstacles qui s'opposent actuellement au déploiement du personnel des Nations Unies à Mogadiscio pour des raisons de sécurité, ce qui oblige la Section des communications et de l'informatique à faire fonctionner à distance les équipements concernés et le réseau sécurisé TETRA de communications radio de Mogadiscio, ou à les faire exploiter par des équipes rapidement remplacées.

89. L'UNSOA propose de réaffecter un poste de technicien informatique (Service mobile) de la Section des communications et de l'informatique au Bureau du Chef des services techniques, comme poste d'assistant au budget (Service mobile). Chargé de coordonner les activités des services techniques avec celles des sections du budget, des achats, des opérations et plans, le titulaire du poste fournira aussi une aide administrative à tous les bureaux dépendant des services techniques et permettra de se passer d'assistants au budget dans les différentes unités à comptabilité autonome. L'assistant au budget relèvera directement du Chef des services techniques et sera en contact avec les responsables du service pour les questions touchant au budget et aux achats. Il analysera et regroupera les besoins dans ces deux domaines et conseillera le Chef des services quant à la meilleure utilisation possible des ressources dans l'ensemble des unités à comptabilité autonome des services techniques et à l'amélioration de la coordination des achats de matériel et de biens non durables pour divers projets techniques et pour l'appui fourni à l'AMISOM.

90. À la Section des transports, l'UNSOA propose de créer deux postes d'agent du Service mobile : un de spécialiste des transports chargé de la gestion du budget, des statistiques, des systèmes informatiques, des plans, de la sûreté et de la location de services de transport, et un assistant aux transports (entretien des véhicules) chargé du parc de véhicules, des systèmes de suivi interne, des examens et des permis de conduire, de la gestion des livres de bord des véhicules, des contrôles et du stock de matériel de transport. Par ailleurs, l'UNSOA propose de reclasser un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé jusqu'à

présent d'activités d'expédition, en poste d'agent du Service mobile assistant aux transports (expédition) chargé de l'expédition, de l'établissement des rapports sur les dommages, des statistiques et de l'encadrement des chauffeurs. Ce reclassement est fondé sur la nature des fonctions qui demandent une bonne connaissance et une bonne expérience des règlements et des directives régissant les opérations de maintien de la paix, dont seul un poste faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international garantira la bonne application.

91. L'appui que l'UNSOA apporte à l'AMISOM comprend notamment un contrat d'entretien d'un montant de 5,6 millions de dollars, conclu pour deux ans et prévoyant la possibilité de deux prolongations d'un an chacune. Ce contrat prévoit des ateliers, des stages de formation, les pièces détachées et les services d'entretien et de réparation de plus de 3 000 pièces de matériel, dont des véhicules, des blocs électrogènes, des radios, des dispositifs de purification de l'eau et des systèmes de pompage. Étant donné que près de 70 % de l'activité d'entretien concerne les véhicules, c'est la Section des transports qui est chargée de gérer ce contrat. Afin que cette tâche puisse être convenablement exécutée, il est nécessaire qu'un administrateur chargé de la logistique à la classe P-3 (Administration des marchés) s'y consacre entièrement pour coordonner les activités entre l'AMISOM, l'UNSOA et le fournisseur. Le titulaire du poste procédera à des évaluations quotidiennes, approuvera les bons d'intervention, vérifiera la fourniture des services, suivra les activités prévues au contrat et en fera rapport aux sections des transports, du génie et des communications et de l'informatique, analysera les tendances d'évolution des besoins en matière de pièces détachées, fournira, au besoin, un appui à l'entretien du nouveau matériel, coordonnera la formation des contingents nouvellement arrivés et supervisera l'entreposage des pièces détachées.

92. L'UNSOA propose de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un assistant aux stocks et aux fournitures chargé d'aider l'équipe actuelle à faire face à l'augmentation de la charge de travail et à améliorer la comptabilité matières tenue par la Section de l'approvisionnement. Cet assistant établira les bordereaux et procédera à la vérification physique des pièces au moment du chargement, tiendra constamment à jour, de façon coordonnée, la base électronique de gestion des stocks et fera en sorte que la Section de l'approvisionnement puisse procéder à la vérification complète de l'inventaire physique des biens stockés dans l'entrepôt des approvisionnements de la Base d'appui de Mombasa, en coordination avec le Groupe de l'inventaire du Service de la gestion des biens.

93. L'UNSOA propose de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un assistant à l'assurance qualité des rations. Le titulaire du poste sera chargé d'assurer au quotidien la tenue et l'amélioration des normes et procédés applicables en matière de gestion et d'administration des rations. Il contrôlera l'exécution du contrat et signalera au Chef du Groupe des rations les problèmes qui risquent de se poser, et élaborera des mesures de contrôle préventif. En outre, il donnera des conseils sur tous les aspects de la gestion de la chaîne alimentaire, il surveillera les envois de rations, les contrôlera à leur arrivée, examinera les papiers qui les accompagnent, vérifiera leur conformité aux normes du Codex Alimentarius, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de normalisation et de l'analyse des risques aux points critiques, dirigera des inspections de suivi pour assurer le respect des directives et instructions formulées dans des rapports antérieurs et veillera à ce que les bons de réception et les rapports

d'inspection concernant toutes les livraisons de rations alimentaires soient exacts et accompagnés de tous les papiers requis.

94. À l'heure actuelle, l'UNSOA ne s'est pas engagé dans un contrat à long terme pour la fourniture de services de transport aérien, et elle fonctionne selon un nouveau modèle faisant appel à des fournisseurs agréés par l'ONU. Les appareils de ces compagnies aériennes doivent satisfaire aux mêmes critères réglementaires, de sûreté et de sécurité que n'importe quel appareil de l'ONU. Les services aériens fournis comprennent les évacuations de victimes et de malades et les vols d'urgence, les vols spéciaux transportant les personnalités importantes, les missions opérationnelles et d'urgence de l'UNSOA et de l'UNPOS, ainsi que la relève et le déploiement des effectifs militaires de l'AMISOM. La fusion des fonctions d'appui de l'UNSOA et de l'UNPOS a accru la charge de travail de la Section de l'aviation d'au moins 30 %, l'UNPOS se chargeant des déplacements du Représentant spécial du Secrétaire général, de personnalités importantes, d'ambassadeurs et de membres du Gouvernement fédéral de transition somalien.

95. L'UNSOA propose la création d'un poste d'agent du Service mobile pour un assistant aux opérations aériennes qui sera chargé du contrôle, de la coordination et de l'évaluation des moyens aériens, aidera à établir les ordres de mission aérienne et à traiter les demandes de vols spéciaux, et assistera le Chef de la Section de l'aviation dans la mise en œuvre des consignes générales, dans le respect des normes en vigueur et en accord avec les organes de réglementation, notamment en ce qui concerne le Manuel ONU des opérations aériennes, les publications d'informations aéronautiques du pays hôte, la Convention de Chicago, la réglementation nationale de l'aviation civile, l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Direction de l'aéronautique civile et le Programme de sécurité aérienne et les normes de l'aviation civile du Département des opérations de maintien de la paix. En outre, l'assistant aux opérations aériennes coordonnera l'établissement des certificats de services fournis par les sociétés contractantes, sera garant du respect des engagements et évaluera les résultats.

96. Comme le prévoient les normes et politiques de sécurité de l'ONU, il est nécessaire de créer un poste d'agent des services généraux pour un assistant à la sûreté de l'aviation, afin de pouvoir appliquer et gérer les systèmes et procédures de sûreté aérienne visant à assurer la sécurité générale et l'intégrité des opérations aériennes de l'UNSOA. Cet assistant sera chargé de garantir la sûreté de toutes les opérations aériennes à destination de la Somalie ou conduites dans les limites de son territoire.

97. L'assistant à la sûreté de l'aviation élaborera et mettra en œuvre le programme de sûreté aérienne de l'UNSOA, ce qui consistera notamment à procéder à des évaluations globales des menaces et risques particuliers pesant sur les opérations de l'AMISOM, de l'UNSOA et de l'UNPOS en Somalie. Il participera à l'élaboration des consignes générales et des protocoles de sécurité concernant passagers et marchandises, ainsi qu'à la formation du personnel militaire de sécurité à la protection des installations aériennes de l'UNSOA.

98. L'UNSOA demande le reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il compte à présent environ 18 mois d'activité menée à partir du Kenya. Durant cette période, la Section de l'aviation a disposé d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan

national, temporairement détaché d'une autre section, pour appuyer ses opérations. Il est apparu que, sur le long terme, il sera plus avantageux pour la Section d'être dotée d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national que d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

99. Comme suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, sept postes d'agent du Service mobile ont été convertis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dans la Section du génie, la Section de l'approvisionnement et la Section des communications et de l'informatique.

### **Centre de services régional d'Entebbe**

100. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre de services régional fait état d'indicateurs de succès et de produits pour les quatre missions de maintien de la paix auxquelles le Centre fournira des services au titre des quatre projets initiaux dont la responsabilité doit lui être transférée : enregistrement des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférences et fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

---

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

2.1 Fourniture d'un appui efficace et rationnel à la mission sur le plan de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Réduction du temps nécessaire à l'enregistrement des arrivées et des départs (2010/11 : 12 jours, 2011/12 : 2 jours)

2.1.2 Réduction du délai de traitement des demandes d'indemnités pour frais d'études (2010/11 : 5 mois, 2011/12 : 7 semaines)

2.1.3 Augmentation du nombre de participants aux événements ayant lieu au centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 2 000 membres du personnel, 2011/12 : 3 000 membres du personnel)

2.1.4 Hausse du nombre de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : 50 vols, 2011/12 : 100 vols)

---

#### *Produits*

- Enregistrement de l'arrivée et du départ de 400 membres du personnel
  - Traitement de 4 500 demandes d'indemnités pour frais d'études
  - Organisation de 80 stages de formation et conférences avec la participation de 3 000 membres du personnel des missions régionales
  - Coordination de 100 vols régionaux par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements
-

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	22 497,6	31 461,4	61 026,9	29 565,5	94,0
Police de l'Union africaine	77,0	294,8	275,7	(19,1)	(6,5)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>22 574,7</b>	<b>31 756,2</b>	<b>61 302,6</b>	<b>29 546,4</b>	<b>93,0</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	10 746,9	15 233,3	23 999,8	8 766,5	57,5
Personnel recruté sur le plan national	1 662,2	3 918,9	5 951,8	2 032,9	51,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 928,5	–	136,9	136,9	–
<b>Total partiel</b>	<b>16 337,6</b>	<b>19 152,2</b>	<b>30 088,5</b>	<b>10 936,3</b>	<b>57,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	567,4	56,0	2 094,6	2 038,6	3 640,4
Voyages	3 107,4	928,8	1 107,6	178,8	19,3
Installations et infrastructures	59 948,9	60 997,4	92 382,3	31 384,9	51,5
Transports terrestres	10 659,4	9 470,0	26 979,1	17 509,1	184,9
Transports aériens	908,4	1 143,4	2 352,0	1 208,6	105,7
Transports maritimes ou fluviaux	816,5	431,4	1 485,6	1 054,2	244,4
Communications	13 990,2	14 263,4	23 785,9	9 522,5	66,8
Informatique	6 359,0	3 679,3	8 215,0	4 535,7	123,3
Santé	3 190,9	5 931,7	16 401,7	10 470,0	176,5
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	25 818,4	26 508,4	37 717,0	11 208,6	42,3
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>125 366,5</b>	<b>123 409,8</b>	<b>212 520,8</b>	<b>89 111,0</b>	<b>72,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>164 278,8</b>	<b>174 318,2</b>	<b>303 911,9</b>	<b>129 593,7</b>	<b>74,3</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 923,0	2 511,8	3 467,7	955,9	38,1
<b>Total net</b>	<b>162 355,8</b>	<b>171 806,4</b>	<b>300 444,2</b>	<b>128 637,8</b>	<b>74,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	871,3	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>165 150,1</b>	<b>174 318,2</b>	<b>303 911,9</b>	<b>129 593,7</b>	<b>74,3</b>

## B. Taux de vacance de postes

101. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux effectif 2009/10<sup>a</sup></i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	20,3	10,0	10,0
Police de l'Union africaine	90,1	30,0	80,0
Unités de police constituées	–	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	46,2	40,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	66,7	40,0	6,3
Agents des services généraux	34,6	40,0	22,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	35,3	–	15,0
Personnel recruté sur le plan national	16,7	–	–

<sup>a</sup> Y compris l'équipe de planification du Département des opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## C. Formation

102. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	70,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	334,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	236,0
<b>Total</b>	<b>640,4</b>

103. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	187	74	190	106	80	162	–	400	2 195
Formation externe <sup>a</sup>	24	129	63	2	2	7	–	–	–
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>203</b>	<b>253</b>	<b>108</b>	<b>82</b>	<b>169</b>	<b>–</b>	<b>400</b>	<b>2 195</b>

<sup>a</sup> Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et à d'autres endroits hors de la zone de la Mission.

104. Le montant prévu de 640 400 dollars doit permettre de financer la formation du personnel du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie durant l'exercice, afin de consolider les aptitudes opérationnelles et techniques et les compétences de direction et d'organisation.

105. En outre, le Bureau d'appui poursuivra ses activités de renforcement des capacités visant à accroître l'aptitude de l'AMISOM à planifier et exécuter ses opérations de maintien de la paix. La formation portera principalement sur la gestion logistique en matière de contrôle des mouvements, d'assistance médicale, de technologies de l'information et des communications, d'aviation, de génie, d'administration du matériel et de gestion de l'approvisionnement. Le budget prévoit la participation de 2 195 membres du personnel de l'AMISOM à Nairobi, à Mombasa, dans les capitales des pays fournisseurs de contingents et à Mogadiscio.

#### D. Détection des mines et déminage

106. Les montants requis au titre de la détection des mines et du déminage pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	19 855,5
Fournitures de détection des mines et de déminage	–

107. L'appui du Service de la lutte antimines à l'AMISOM sera maintenu durant l'exercice 2011/12 dans le domaine de la neutralisation des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Il comprendra des activités de formation visant à doter l'AMISOM d'agents qualifiés pour encadrer et mener les activités de neutralisation en question, aux fins de l'établissement des camps et de la

vérification et du déminage des itinéraires d'approvisionnement et de patrouille; de la formation, du tutorat et de l'appui spécialisés visant à donner aux démineurs de l'AMISOM les moyens de faire face aux menaces de plus en plus complexes que constituent les engins explosifs, de la formation aux activités de déminage, et de l'achat du matériel et des explosifs nécessaires. Le Service continuera également de mettre à disposition des équipes de déminage civiles, par l'intermédiaire d'un sous-traitant, des chiens détecteurs d'explosifs et d'autres capacités et ressources qui aideront l'AMISOM à s'acquitter de ses tâches dans les zones où elle ne peut pas se déployer ou dans lesquelles il lui est difficile d'intervenir.

## E. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

108. La part du montant des dépenses prévu au titre du Centre de services régional d'Entebbe qui incombe au Bureau d'appui de l'ONU pour la mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice 2011/12, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu (2011/12)</i>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
<b>Total partiel</b>	–
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Consultants	–
Voyages	2,0
Installations et infrastructures	203,0
Transports terrestres	3,4
Transports aériens	–
Communications	2,4
Informatique	1,6
Santé	0,3
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	0,4
<b>Total partiel</b>	<b>213,1</b>
<b>Total brut</b>	<b>213,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–
<b>Total net</b>	<b>213,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	213,1
<b>Total</b>	<b>213,1</b>

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

109. La terminologie employée dans le présent chapitre pour l'analyse des variations est définie à l'annexe I.B du présent rapport et est identique à celle qui a été utilisée dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	29 565,5	94,0 %

#### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

110. Les besoins accrus s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre d'unités et du coût des relèves – qui, lors de la dernière relève, en janvier 2011, était de 1 692 dollars, alors qu'elle ne revenait en moyenne qu'à 982 dollars par voyage aller retour et par personne en 2010/11. Les crédits demandés pour 2011/12 permettront de financer la relève de 12 bataillons et la mise en place de 2 autres, notamment en ce qui concerne les unités de soutien et le quartier général de la force, alors que pendant l'exercice 2010/11, seul 1 bataillon avait été mis en place et 8 relevés. Les crédits demandés sont aussi en augmentation du fait de la hausse des besoins de rations, qui va de pair avec l'augmentation du nombre d'hommes. L'estimation des coûts pour cette rubrique budgétaire a été faite en appliquant un abattement pour délais de déploiement de 10 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Police de l'Union africaine</b>	19,1	6,5 %

#### • Facteurs externes : retard du déploiement

111. La baisse des crédits demandés résulte en grande partie de l'application d'un abattement de 80 % pour délais de déploiement, en raison de l'insécurité qui règne à Mogadiscio et a considérablement retardé le déploiement du personnel de police de l'AMISOM. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des ressources prévues pour le déploiement et la relève, par phases successives, des agents de la police de l'Union africaine, au coût moyen de 3 562 dollars par voyage aller retour et par personne, contre une moyenne de 2 388 dollars en 2010/11, les agents de police étant d'abord envoyés au Kenya pour y recevoir une formation initiale avant leur déploiement à Mogadiscio.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	8 766,5	57,5 %

#### • Gestion : augmentation du taux de déploiement

112. Les crédits demandés ont augmenté pour les principales raisons ci-après : déploiement de 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international (alors que le budget de l'exercice 2010/11 n'en prévoyait que 145); hausse des dépenses communes de personnel; application d'un abattement de 20 % pour délais de

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

recrutement (contre 40 % de l'exercice 2010/11). Cette augmentation résulte aussi de la conversion de 12 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2 032,9	51,9 %

• **Gestion : augmentation du taux de déploiement**

113. La hausse des crédits demandés résulte en premier lieu du déploiement de 126 fonctionnaires recrutés sur le plan national (111 agents des services généraux et 15 administrateurs) – alors que seulement 104 fonctionnaires recrutés sur le plan national (88 agents des services généraux et 16 administrateurs) avaient été prévus au budget pour 2010/11 –, de l'augmentation des dépenses communes de personnel et de l'application d'abattements pour délais de recrutement respectivement de 22 % et 6 % pour les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national, soit un abattement inférieur à celui de l'exercice précédent (40 % pour les deux catégories). Cette hausse résulte aussi de la conversion de 12 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	136,9	–

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

114. La hausse des besoins est principalement imputable au déploiement de deux agents du Service mobile recrutés sur le plan international qui aideront le Bureau d'appui à recruter du personnel pour pourvoir 54 postes supplémentaires. Un abattement de 15 % pour délais de recrutement a été appliqué dans le calcul du montant des crédits nécessaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	2 038,6	3 640,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

115. Les moyens ont été revus à la hausse pour 2011/12 afin de pouvoir financer l'engagement, pendant 12 mois, de 11 consultants spécialisés dans la gestion de projets et de la chaîne logistique. À Mogadiscio, la situation en matière de sécurité, qui continue d'être très instable, a beaucoup limité l'accès des équipes du Bureau d'appui et la mise en œuvre des projets prévus. Le Bureau a donc eu recours à des vacataires et à des consultants pour pouvoir suivre efficacement les progrès réalisés à Mogadiscio.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	178,8	19,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

116. L'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages résulte de l'accroissement proposé du nombre de postes et de voyages devant être effectués dans le cadre du déploiement pour assistance dans les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, afin d'assurer le suivi et la relève de 14 bataillons de l'AMISOM, ainsi que pour mener des consultations auprès des parties prenantes politiques et des donateurs.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	31 384,9	51,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

117. La hausse des crédits demandés s'explique en partie par une augmentation de 7,9 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants, principalement liée aux frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance du contrat clefs en main relatif au carburant, mais partiellement compensée par une baisse des besoins en carburants. Les services de maintenance (en l'occurrence, les services à assurer dans les camps qui seront établis à Mogadiscio pour le déploiement des troupes de l'AMISOM) représentent par ailleurs une augmentation de 5,6 millions de dollars dans les dépenses prévues. Le matériel de défense des périmètres, lui, compte pour 4,8 millions de dollars dans la hausse des crédits demandés, étant donné la quantité et le prix d'achat accrus des sacs de sable qui seront nécessaires pour assurer la sécurité et la défense des périmètres dans le cadre du déplacement prévu de l'AMISOM à Mogadiscio. Les travaux d'aménagement et de rénovation entraînent une augmentation de 3,8 millions de dollars dans les dépenses; des travaux doivent en effet être réalisés dans 20 sites avancés à Mogadiscio ainsi que dans l'aéroport de la ville. Les préfabriqués censés loger les 4 000 hommes supplémentaires représentent quant à eux une hausse de 3,5 millions de dollars, et les générateurs qui les alimenteront en électricité, une hausse de 2,9 millions de dollars. Par ailleurs, 2,3 autres millions de dollars d'augmentation sont imputables à la location d'installations supplémentaires destinées à assurer le contrôle des mouvements et des opérations aériennes à l'aéroport de Wilson, au renforcement de la capacité de stockage à Nairobi, et à la consolidation de la Base de soutien de Mombasa qui, pour pouvoir accueillir des volumes plus importants ainsi que les 4 000 hommes supplémentaires, a dû accroître sa capacité. Enfin, les citernes à eau et fosses septiques comptent pour 1,4 million de dollars dans la hausse des crédits demandés pour l'exercice 2011/12, conséquence de l'augmentation des effectifs militaires. La hausse des crédits demandés pour cet exercice est compensée par une baisse de 6 millions de dollars au titre des services de bâtiments et travaux publics et par une baisse de 1,4 million de dollars au titre du matériel de purification de l'eau, due aux achats précédemment effectués.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	17 509,1	184,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

118. Les dépenses supplémentaires prévues sont surtout liées aux frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance du contrat clefs en main relatif au carburant, qui donnent lieu à une augmentation de 9,3 millions de dollars pour 2011/12 au titre des carburants et lubrifiants. La conclusion d'un contrat à long terme concernant les services de réparation et d'entretien et la fourniture de pièces détachées pour le matériel appartenant à l'AMISOM et à l'ONU à Mogadiscio représente une augmentation de 4,8 millions de dollars par rapport à 2010/11, où les crédits correspondants ne couvraient que le matériel appartenant à l'ONU et où les services n'étaient pas fournis par un tiers. En outre, l'acquisition de véhicules, en particulier de véhicules spécialisés et de véhicules de manutention, dans le cadre du renforcement des effectifs de l'AMISOM, compte pour 2,8 millions de dollars dans l'augmentation des fonds requis.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	1 208,6	105,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

119. La hausse des crédits demandés permettra de financer en moyenne huit vols charter par mois, au coût moyen de 24 500 dollars par vol, à l'appui des opérations de l'AMISOM et de l'UNSOA en Somalie, d'après l'expérience acquise pendant les exercices 2009/10 et 2010/11.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	1 054,2	244,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

120. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance de 1 million de dollars correspondant au contrat clefs en main relatif aux carburants à Mogadiscio.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	9 522,5	66,8%

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

121. L'augmentation des dépenses estimées s'explique principalement par l'acquisition prévue de matériel pour étendre et perfectionner l'infrastructure radiophonique sécurisée à commutation automatique de canaux installée dans la zone d'opérations, dans le cadre du déploiement de 4 000 hommes supplémentaires sur le théâtre des opérations. Elle résulte aussi : de l'acquisition prévue des centres de données conteneurisés nécessaires à la sécurisation des équipements de communication; des services d'information du public prévus dans le cadre de la stratégie de communication de l'AMISOM; et de la modification d'un contrat, qui

entraînera des dépenses supplémentaires s'agissant d'assurer la sécurité et la maintenance de l'infrastructure du contractant. Ces besoins de crédits supplémentaires sont partiellement compensés par l'externalisation d'un contrat de prestation de services informatiques destiné à fournir au cas par cas un appui technique à divers projets.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	4 535,7	123,3%

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

122. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par les besoins d'équipements informatiques à l'appui des opérations élargies de l'AMISOM à Mogadiscio. Elle s'explique aussi par la mise en place à Mogadiscio d'une infrastructure informatique à distance, qui permettra à l'UNSOA d'assurer le suivi et le soutien des troupes de l'AMISOM depuis le Kenya, ainsi que par la création de licences pour cette infrastructure.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	10 470,0	176,5%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. L'augmentation des fonds nécessaires est principalement imputable aux équipements, fournitures et consommables médicaux et au personnel médical qu'il faudra fournir à l'appui de l'hôpital de niveau II en 2011/12, ainsi qu'aux services médicaux liés au déploiement de 4 000 hommes supplémentaires à Mogadiscio, notamment en ce qui concerne l'évacuation sanitaire et les hospitalisations intervenant hors du cadre des missions.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	11 208,6	42,3%

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

124. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par la multiplication des activités de lutte antimines, qui donne suite à l'élargissement prévu de la zone d'opérations de l'AMISOM, et par les ressources supplémentaires que nécessitent la mise en place d'une formation ainsi que d'équipements pour assurer la neutralisation des explosifs et munitions; elle résulte en outre de l'intensification du transport de fret entre Mombasa et Mogadiscio, que justifie l'appui aux 4 000 hommes supplémentaires.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

125. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM et autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit de 303 911 900 dollars pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 75 977 975 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 227 933 925 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 juin 2012, à raison de 25 325 992 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat concernant le financement du soutien logistique à fournir à l'AMISOM et d'autres activités immédiates liées à une opération future de maintien de la paix des Nations Unies.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/287 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**

**A. Assemblée générale**

**Questions transversales**

(Résolution 64/269)

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)	Le présent rapport donne des informations sur les améliorations apportées à la gestion ainsi que sur les futures stratégies qui seront suivies à l'avenir pour améliorer la qualité des services. Les gains d'efficacité, difficilement quantifiables au début de l'opération, seront décrits dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)	Le projet de budget est élaboré à partir des dernières informations et hypothèses disponibles en ce qui concerne les activités de l'AMISOM et l'appui fourni par le Bureau.
Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)	Le Bureau d'appui a annulé des engagements d'un montant de 3 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 en raison, dans le cas du plus gros de ces engagements, du fait qu'un fournisseur n'a pas pu livrer les marchandises achetées pendant l'exercice budgétaire (1,7 million de dollars). Les fonds ont été réengagés en 2010/11.  Les demandeurs de fourniture de biens ou de services du Bureau d'appui, ses agents certificateurs et ses agents ordonnateurs veillent en permanence à ce que seuls les engagements valables soient enregistrés et reportés d'un exercice à l'autre.
Prie le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services et dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et postes de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les coûts correspondants (par. 23)	Les informations utiles concernant le Centre de services régional d'Entebbe sont données dans le budget.

## (Résolution 64/287)

*Décision/demande*

Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour assurer l'utilisation efficace, rationnelle et transparente des ressources de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte du caractère particulier du dispositif d'appui (par. 4)

*Mesures prises*

Le concept d'opérations, les hypothèses budgétaires et les budgets du Bureau d'appui sont axés sur une utilisation aussi efficace et efficiente que possible des ressources et sur la modération dans l'exercice de son mandat. Par exemple, le niveau d'insécurité atteignant 5 dans la zone de la mission, il expérimente un nouveau concept d'opérations consistant à faire appel le plus possible à des prestataires de services privés. Cela lui a permis de limiter à 141, en 2011/12, le nombre de postes d'agent des services techniques prévus pour l'appui aux 8 000 hommes que compte actuellement l'effectif déployé en Somalie.

De plus, il continue d'améliorer son dispositif d'application du principe de responsabilité : en 2009/10, 498 membres du personnel de l'AMISOM ont reçu une formation sur le matériel appartenant à l'ONU et sur les politiques, processus et procédures d'appui.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

## (Résolution 64/660)

*Demande/recommandations*

Le Comité consultatif se félicite de ce qui a été fait pour améliorer encore la présentation du budget et se félicite à l'avance des améliorations qui suivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses devrait être développée afin de donner une information plus compréhensible permettant de se faire une idée plus claire des ressources nécessaires et des aspects relatifs aux programmes et offrir un exposé non seulement des initiatives prévues mais aussi de leur rapport avec les besoins opérationnels du moment (par. 16).

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense, au lieu de donner une description claire des activités prévues et des ressources nécessaires pour les mener. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de réalisation de ces projets (par. 17).

*Mesures prises*

Le Bureau a présenté un descriptif complet détaillant ses projets d'activités pour 2011/12 et les contraintes à prendre en compte.

Dans ses projets de budget 2009/10 et 2010/11, le Bureau d'appui a présenté un plan biennal visant à mettre la force de l'AMISOM en conformité avec les normes de l'ONU. Les conditions de sécurité sur le terrain ont retardé la mise en œuvre du plan. Les travaux devront donc être achevés en 2011/12. Les informations relatives au retard pris et au calendrier prévu figurent dans la partie I.B du présent rapport.

Le Comité consultatif estime toujours que les gains d'efficacité pourraient être étendus à d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des mesures d'efficacité, et la sous-utilisation des crédits, qui peut traduire des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition de la notion de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour lui, les gains d'efficacité consistent en gros à obtenir le même résultat tout en dépensant moins (par. 20)

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur les réaffectations de ressources entre les principales catégories de dépenses autorisées par le Contrôleur (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle du volume de travail ou en période de pointe et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des dérogations soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou pour de longues périodes. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées plusieurs fois pour la même fonction, et le fait qu'il soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que cela a rendu la budgétisation des effectifs moins transparente. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans une fonction donnée et d'une indication de la durée pendant laquelle il est prévu que cette fonction continue

Le présent rapport donne des informations sur les améliorations apportées à la gestion ainsi que sur les stratégies qui seront suivies à l'avenir pour améliorer les services. Les gains d'efficacité, difficilement quantifiables au début de l'opération, seront décrits dans le rapport sur l'exécution du budget 2011/12. En raison de la nature changeante des activités de l'AMISOM et de la poursuite du renforcement des effectifs du Bureau d'appui, celui-ci doit encore examiner les questions de fonctionnement afin d'y apporter des améliorations. Il commencera ce travail lorsqu'il sera mieux établi et qu'il pourra consacrer des ressources à des activités d'analyse.

Les informations demandées figurent dans la partie III.B, intitulée « Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources » du rapport sur l'exécution du budget 2009/10 de l'appui à l'AMISOM.

Le Bureau d'appui ne disposait d'aucun poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2010/11. Il propose d'inscrire à son budget 2011/12 deux postes d'assistant ressources humaines financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour faire face à la montée en flèche des besoins qui se profilent en 2011/12, où il faudra recruter des fonctionnaires pour pourvoir les nouveaux postes.

d'être financée ainsi. Enfin, dans les missions en phase de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de continuer de mener cette importante action dans le domaine du déminage et l'engage à chercher des moyens de faciliter la diffusion d'informations sur la question auprès du public (par. 71).

Le Comité consultatif espère qu'il sera fait état des résultats obtenus dans les rapports sur l'exécution du budget 2010/11 des missions (par. 72).

Le Bureau d'appui mène une importante activité de lutte antimines, qui se traduit par de bons résultats sur le terrain. Le budget du Service de la lutte antimines de l'ONU est passé de 573 000 dollars en 2008/09 à 10,2 millions en 2009/10 et 14,5 millions en 2010/11. D'après les statistiques, le nombre d'incidents sur le théâtre des opérations de l'AMISOM n'a cessé de baisser pendant la période considérée, surtout grâce aux mesures de formation et de sensibilisation.

En 2011/12, le Bureau d'appui mettra en place un système de gestion des déchets durable et respectueux de l'environnement dans les camps des six premiers bataillons de l'AMISOM à Mogadiscio. Le système sera installé en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sur la base d'une évaluation environnementale réalisée par celui-ci pour le Bureau.

## C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Engagements non réglés : les critères régissant la souscription d'engagements n'ont pas été appliqués strictement (par. 33).

Au 30 juin 2010, les fournisseurs en question avaient été informés que la procédure de passation était clôturée et que les contrats avaient été attribués, sans toutefois qu'ils aient été signés. Les fonds nécessaires avaient été inscrits au budget de 2009/10 et engagés sur la base de la notification de l'octroi des contrats, dans l'attente de leur signature. Les contrats n'ayant pas été signés en 2009/10, ces engagements non réglés ont été annulés. Les contrats ont été signés par la suite. Ainsi, l'UNSOA compte 26 millions de dollars d'engagements non prévus au budget 2010/11 et son budget de 2009/10 montre un solde inutilisé du même montant.

La recommandation a donc été appliquée et l'UNSOA continuera d'observer les instructions relatives à la clôture des comptes publiées par le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions, notamment pour ce qui est de la souscription d'engagements.

Budgétisation axée sur les résultats : certains indicateurs et produits n'étaient pas spécifiques ni mesurables, principalement faute d'une formation adaptée (par. 84).

Biens durables : toutes les parties concernées n'ont pas effectué des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique, et les écarts constatés n'ont pas été expliqués en temps voulu (par. 130).

En outre, sachant qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène ponctuel et que les engagements non réglés doivent toujours faire l'objet d'un examen, l'UNSOA a assuré que les engagements figurant dans les comptes sont valides et qu'ils ne sont ni sous-évalués ni surévalués. Ainsi, les agents certificateurs et les agents ordonnateurs sont tenus d'examiner de façon soignée et systématique, et au besoin d'ajuster, tous les mois, les engagements non réglés, ainsi que le prévoient les règles de gestion financière 105.7 à 105.9. Les critères régissant la souscription d'engagements non réglés à la fin d'un exercice sont également strictement respectés.

Dans son projet de budget pour 2011/12, l'UNSOA a modifié son cadre de budgétisation axée sur les résultats, y compris les indicateurs de résultats, de sorte qu'il respecte le principe selon lequel les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART). Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions a convenu qu'il fallait assurer des formations continues à la budgétisation axée sur les résultats et recherche maintenant les moyens les plus efficaces de le faire, notamment en organisant des stages de formation des formateurs et des formations en ligne.

Selon le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/65/719), la partie a) de cette recommandation n'a pas été approuvée. S'agissant des parties b) et c), qui préconisaient que les missions fassent tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens étaient « introuvables » et expliquent les écarts dans les plus brefs délais, l'UNSOA a engagé, depuis l'audit, un prestataire indépendant qui a fait l'inventaire de la totalité des biens durables à Mogadiscio, en collaboration avec les fonctionnaires de l'AMISOM chargés de la logistique. Tous les mouvements de biens durables sont enregistrés par l'une et l'autre partie. En conséquence, l'UNSOA a mis sa comptabilité à jour. En outre, il a créé deux services afin de renforcer encore le mécanisme de contrôle des biens durables à la base d'appui de Mombasa : a) un groupe de la gestion du matériel qui gère l'entrepôt et coordonne les mouvements de matériel entre Mombasa et les sites considérés comme des zones d'opérations, et qui centralise les informations pour tenir l'inventaire comme il se doit, en tenant des dossiers électroniques et papier;

Biens non durables : il n'y avait pas eu d'inventaire physique complet et des lacunes avaient été constatées en ce qui concernait la gestion des biens non durables (par. 159).

Gestion des achats et des marchés : les délais de présentation des offres étaient plus courts que le délai minimal prévu dans le Manuel des achats (par. 181).

Gestion des ressources humaines : le taux de vacance de postes était élevé et certains postes restaient vacants pendant de longues périodes (par. 219).

Gestion des ressources humaines : les délais de recrutement étaient longs (par. 222).

b) un groupe de la gestion des produits relevant du centre commun d'opérations d'appui de l'UNSOA, dont les moyens ont été renforcés pour qu'il puisse assurer la coordination à Mogadiscio et faciliter l'envoi de l'ensemble du matériel en provenance de la base d'appui de Mombasa. Enfin, l'UNSOA forme le personnel de l'AMISOM dans les domaines de la gestion du matériel et de la comptabilité afin de faire participer les utilisateurs finals du matériel appartenant aux Nations Unies et de répondre aux obligations déclaratives et comptables.

Le paragraphe 160 du rapport du Comité des commissaires aux comptes précise les mesures correctives que l'UNSOA a prises afin d'améliorer les procédures de stockage existantes et les mesures de contrôle des stocks, notamment par une mise à jour rapide du système Galileo. En outre, un prestataire extérieur a procédé à une vérification à Mogadiscio. En février 2011, le pourcentage des biens contrôlés s'établissait à 99,02 % à Mogadiscio, à 74,35 % à Nairobi et à 92,14 % à Mombasa. Voir aussi ci-dessus la réponse à la recommandation figurant au paragraphe 130.

Comme le précise le paragraphe 182 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Département de l'appui aux missions a fait observer que : a) l'annexe D-20 au Manuel des achats fixait simplement des orientations générales, comprenant des délais indicatifs, afin d'aider à mieux planifier les achats; b) le Manuel des achats n'établissait pas que les délais étaient impératifs mais indiquait au contraire que divers facteurs devaient entrer en ligne de compte; c) tout écart par rapport à ces orientations générales devrait toutefois être justifié.

L'UNSOA a réduit son taux de vacance de postes, lequel s'établissait à la fin de mars 2011 à 11 % s'agissant du personnel recruté sur le plan international et des agents des services généraux recruté sur le plan national et à 6 % s'agissant des administrateurs recrutés sur le plan national.

La diminution du taux de vacance indique que l'UNSOA a réussi à attirer des candidats. L'UNSOA continue de puiser dans les listes de réserve établies selon la procédure arrêtée par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

---

*Demande/recommandation**Mesures prises*

---

Gestion des ressources humaines : tous les fonctionnaires n'ont pas terminé leur évaluation et certains de ceux-là ont bénéficié d'augmentations périodiques de traitement ou de prolongations d'engagement (par. 232).

Informatique et communications : il n'y avait pas de plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations (par. 289).

Informatique et communications : l'environnement informatique n'était pas suffisamment protégé (par. 292).

L'UNSOA a assuré au Comité des commissaires aux comptes qu'il respecterait davantage le cycle des PAS électroniques l'an prochain. Des messages de rappel ont été régulièrement diffusés à l'adresse de tous les membres du personnel. Le dernier message a été adressé à l'ensemble du personnel le 21 janvier 2011 pour leur rappeler que le cycle des évaluations pour 2010/11 se terminait le 31 mars 2011 et que toutes les évaluations devaient être établies dans les délais. En outre, la Section des ressources humaines a envoyé des rappels individuels au coordonnateur administratif de toutes les sections.

L'UNSOA a adressé ses recommandations en plusieurs étapes : a) sa Section des communications et de l'informatique élabore actuellement un plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre et un plan de sécurité informatique qu'elle devrait arrêter au troisième trimestre de 2010/11; b) le recrutement d'un administrateur de la sécurité des données renforcera sensiblement les moyens et les capacités en la matière; c) une version de démonstration d'une solution complète de sécurité physique sera mise à l'essai au début de mai 2011; interviendra ensuite l'achat d'un dispositif de détection d'incendies, de fumée et de température assorti d'un système de surveillance vidéo et d'un détecteur de mouvement; d) un centre de données modulaire à Mombasa doté d'un système intégré de production d'énergie, d'un système d'alimentation sans coupure, d'un capteur de température, d'humidité et de fumée, d'un système d'extinction des incendies et d'une caméra vidéo a été commandé et doit être livré à Mogadiscio. En outre, la Section a commandé les pièces manquantes pour compléter les bibliothèques virtuelles. L'UNSOA disposera d'un système de sauvegarde à disque pleinement opérationnel d'ici à novembre 2011. Dans l'intervalle, il prend des précautions et reproduit les systèmes critiques de toutes les missions afin d'assurer un niveau suffisant de redondance à Nairobi, avant de faire de même à Mombasa et Mogadiscio. Cette opération sera achevée à la fin de 2010/11.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

## B. Terminologie de l'analyse des variations

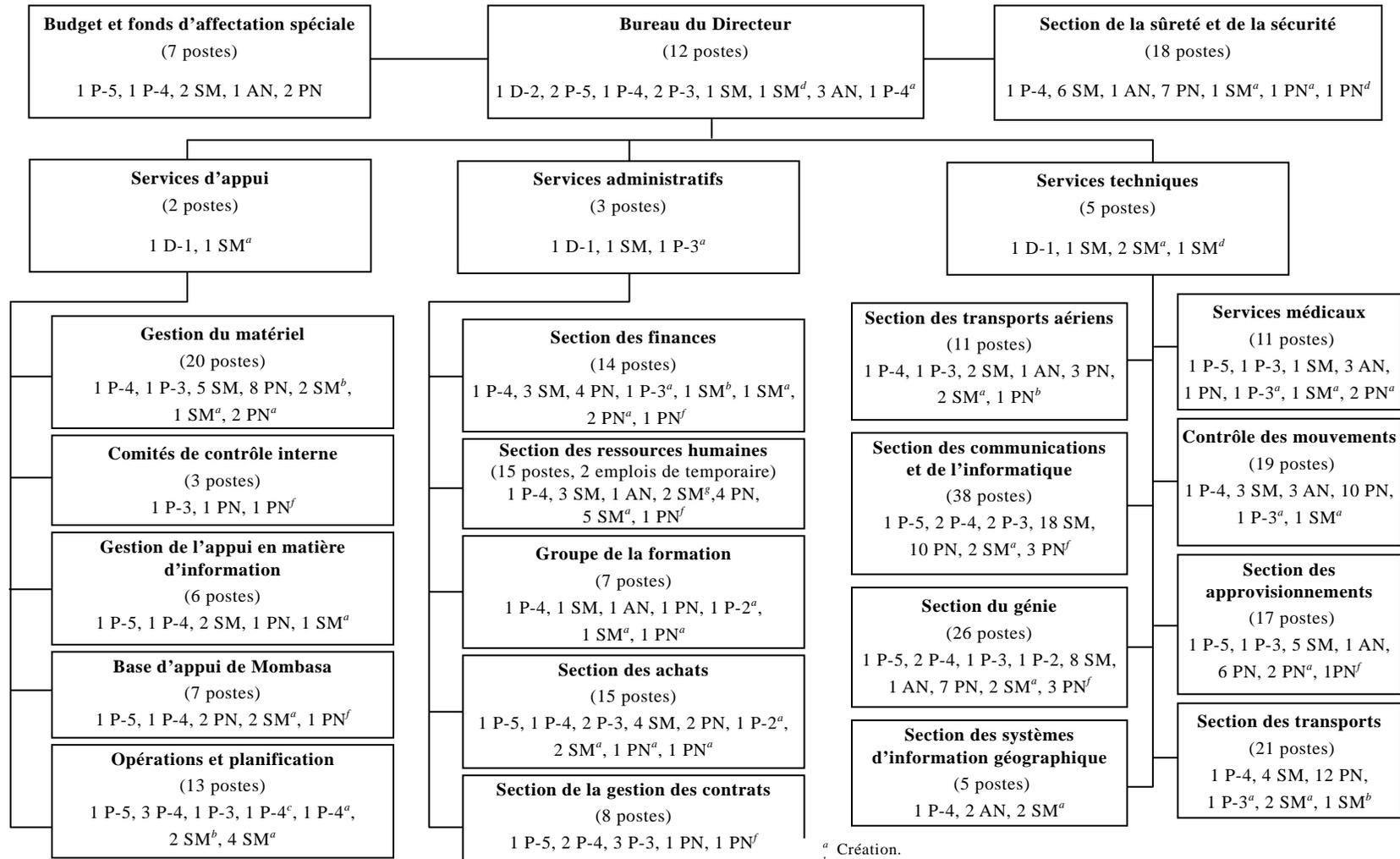
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

## Organigramme

## A. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie



*Abréviations :* UNSOA, Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie; SM : agent du Service mobile; PN : personnel recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

- <sup>a</sup> Création.  
<sup>b</sup> Reclassement.  
<sup>c</sup> Transfert.  
<sup>d</sup> Réaffectation.  
<sup>e</sup> Transfert à partir du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.  
<sup>f</sup> Transformation.  
<sup>g</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).